



District de Columbia
Bureau du Surintendant d'État à l'Éducation

FOURNITURE DE SERVICES ÉDUCATIFS AUX APPRENANTS D'ANGLAIS

Politiques et procédures pour les administrateurs,
les leaders pédagogiques et les enseignants du
District de Columbia



Version 4.0
Avril 2019



INTRODUCTION	2
ÉVÉNEMENTS CLÉS DE L'ANNÉE SCOLAIRE :	3
QUI SONT LES APPRENANTS D'ANGLAIS ?	4
ÉLÉMENTS ET PROCESSUS DU PROGRAMME DES EL (ENGLISH LEARNERS/APPRENANTS D'ANGLAIS)	5
ÉTAPE 1 : APPROCHE PÉDAGOGIQUE	6
ÉTAPE 2 : IDENTIFICATION	7
Élèves nouvellement inscrits	7
Élevés nouvellement inscrits avec inscription antérieure dans des écoles du DC	9
Identification erronée	12
Politique de désignation des apprenants d'anglais pour les élèves inscrits dans des filières non traditionnelles	12
ÉTAPE 3 : PLACEMENT ET SERVICES	13
Notification des parents	13
Renonciation aux services par les parents	14
Modèles de programme	14
Arrangements	14
Soutien aux élèves handicapés	15
Représentation dans les programmes de placement avancé et pour les doués et talentueux	15
Garantie de l'égalité dans les écoles pour les apprenants d'anglais et les jeunes immigrants	15
ÉTAPE 4 : DOTATION ET RESSOURCES	15
ÉTAPE 5 : ENGAGEMENT DES PARENTS	16
Implication des parents dans le processus	16
Communication avec les familles : Exigences d'accès linguistique	17
Ressources supplémentaires pour l'engagement des parents	17
ÉTAPE 6 : ÉVALUATION	17
ACCESS for ELLs 2.0	17
Objet et utilisation d'ACCESS for ELLs 2.0	18
Inscription et commande de l'administration de tests d'ACCESS for ELLs 2.0	18
Formation requise pour les administrateurs de tests d'ACCESS for ELLs 2.0	18
Notation et rapport d'ACCESS for ELLs 2.0	18
Arrangements et autres services de soutien pour les élèves EL avec ou sans handicap d'ACCESS for ELLs 2.0	19
ACCESS for ELL 2.0 et sécurité des tests	19
Conditions de participation à l'évaluation du contenu à l'échelle de l'État pour les apprenants d'anglais	19
ÉTAPE 7 : SORTIE, RECLASSEMENT ET SUIVI	20
Critères de sortie	20
Suivi	20
Nouvelle identification	21
ÉTAPE 8 : ÉVALUATION DU PROGRAMME	22
ANNEXE A.	23
Meilleures pratiques en matière de programmes et d'interventions d'aide linguistique	23
Stratégies pédagogiques pour les apprenants d'anglais	23
Évaluation provisoire des progrès des l'élèves	25
Normes de maîtrise de l'anglais de WIDA	25
Informations suggérées de WIDA	27
ANNEXE B.	28
Exceptions admissibles à la politique des apprenants d'anglais pour l'identification des élèves apprenant l'anglais	28
ANNEXE C.	30
Ressources disponibles pour les enseignants et les leaders pédagogiques	30
ANNEXE D.	31
FAQ DE L'ESSA	31
ANNEXE E.	32
PROGRAMMES DE QUALITÉ POUR LES APPRENANTS D'ANGLAIS : UN OUTIL DE RÉFLEXION SUR LA PRÉPARATION À L'ÉCOLE	32
ANNEXE F.	43
GLOSSAIRE DES TERMES	43
ANNEXE G.	44
Avec qui dois-je communiquer si j'ai besoin de plus d'informations sur les programmes d'apprenant d'anglais à l'OSSE ?	44

INTRODUCTION

L'OSSE a le plaisir de présenter cette publication mise à jour de Fourniture de services éducatifs aux apprenants d'anglais (Delivering Education Services to English Learners). Les lecteurs noteront que les mises à jour suivantes ont été effectuées depuis la publication de juillet 2018 :

- **Orientation accrue concernant des procédures** d'identification des EL pour les élèves déjà inscrits dans d'autres écoles du DC : La section identification du présent document inclut des procédures de rationalisation à suivre lorsqu'un élève est transféré dans un nouveau LEA du DC. L'application Early Access to EL Data (Accès précoce aux données des EL) permet aux LEA d'identifier les élèves nouvellement inscrits qui sont des EL. Voir page 9.
- **Nouvelles informations sur le statut EL pour les élèves adultes** qui effectuent des transferts entre programmes : Une orientation est fournie pour les scénarios dans lesquels les élèves ayant le statut EL sont transférés entre des programmes destinés aux adultes et des filières traditionnelles. Voir pages 11-12.
- **Procédure de rationalisation pour une nouvelle identification d'un élève ayant le statut « EL suivi » en tant qu'EL** : Voir page 21.

Pour rappel, ces ressources clés sont disponibles :

Nouvel outil de visualisation des données EL de l'OSSE : L'année dernière, l'OSSE a lancé l'application Early Access to English Learner Data, destinée aux chefs d'établissement, aux gestionnaires de données et aux EL POC des LEA, dans le cadre de son initiative de rentrée scolaire Accès précoce aux informations pour les apprenants d'anglais. L'application fournit plusieurs éléments de données liés aux EL qui permettent aux LEA de mieux planifier l'enseignement et la programmation des EL.

L'outil de réflexion sur la préparation à l'école : Cette auto-évaluation, présentée à l'annexe E, fournit aux LEA et aux écoles un aperçu des forces et des faiblesses actuelles des services de soutien au programme pour les EL dans leur milieu scolaire. En utilisant son système de notation, les responsables d'école, les coordinateurs du programme EL et les autres membres du personnel scolaire concernés sont invités à travailler ensemble pour mener à bien l'auto-évaluation à des fins d'information et de planification.

Reportez-vous à la page Web des apprenants d'anglais de l'OSSE pour accéder à des ressources supplémentaires sur la fourniture de services aux EL : <https://osse.dc.gov/page/english-learners-els>.

Tout le personnel, y compris les chefs d'établissement, les leaders pédagogiques, les enseignants et les autres membres du personnel de l'école, sont chargés de veiller à ce que les élèves apprenant l'anglais soient pris en charge à l'école. Les organismes étatiques et locaux responsables de l'enseignement (Local education agencies/LEA) ont l'obligation de veiller à ce que les apprenants d'anglais (English learners/ELs) développent leurs compétences linguistiques en anglais et respectent les mêmes normes académiques étatiques ambitieuses que leurs collègues anglophones. Dans leurs activités quotidiennes avec les EL, les enseignants sont à l'avant-garde des services directs et de l'enseignement dispensés aux élèves apprenant l'anglais ainsi qu'aux élèves ayant récemment quitté le programme EL. En outre, en élaborant des modèles de programme efficaces et en veillant au respect des activités fédérales requises, les chefs d'établissement jouent un rôle essentiel en garantissant que les EL ont un accès égal à une éducation de haute qualité et qu'ils ont la possibilité de réaliser leur plein potentiel académique. Cette publication sert à informer les LEA et les écoles sur la manière de concevoir des programmes offrant la meilleure expérience éducative possible aux EL dans toute la ville.

ÉVÉNEMENTS CLÉS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Tous les LEA desservant des élèves de la maternelle à la 12e année doivent effectuer les activités suivantes décrites ci-dessous, pour s'acquitter de leurs obligations en matière de service aux EL :

Saison d'inscription : Fournissez le sondage de l'OSSE sur la langue parlée à la maison à tous les élèves inscrits dans une école publique du DC pour la première fois. Selon les réponses fournies dans le sondage de l'OSSE sur la langue parlée à la maison, tous les élèves qui sont des EL doivent être évalués pour ce statut à l'aide d'un contrôleur de maîtrise de l'anglais approuvé par l'OSSE, dans les 30 jours suivant le premier jour officiel d'école de l'élève (également connu comme inscription d'étape 5). Les résultats doivent être notifiés aux parents dans les 30 premiers jours de l'année scolaire ou les deux premières semaines du placement des EL si c'est après le début de l'année scolaire.

Été : LEA reçoit les relevés de notes ACCESS for ELLs 2.0 pour l'administration du test le plus récent.

Été et continue : Mettez à jour le point de contact des EL (EL Point of Contact/EL POC) du LEA auprès de l'OSSE dans eSchoolPLUS, pour assurer la notification en temps voulu des activités liées au programme EL pendant l'été et, le cas échéant, si l'EL POC change. (Remarque : Les gestionnaires de données sont en mesure de mettre à jour eSchoolPLUS.)

Été et continue : Les chefs d'établissement, les gestionnaires de données et les EL POC des LEA vérifient l'application Early Access to English Learner Data, afin d'informer la programmation et l'enseignement des EL, comme le statut EL, la langue maternelle, les notes du contrôleur, les notes ACCESS for ELLs, l'objectif de croissance ACCESS, le statut doublement identifié, la nouvelle identification d'un élève comme EL (nouveau), si l'élève a déjà été EL (nouveau). Ces éléments de données doivent être exportés de l'application et partagés avec le coordinateur des EL et d'autres membres du personnel de l'école, en vue de déterminer le programme d'assistance linguistique approprié pour l'élève.

Début de l'année scolaire : Consultez l'application Early Access to English Learner Data pour vérifier si un élève dispose de données de contrôle préalables ou d'historique d'évaluations.

Début octobre : Tous les LEA apportent des corrections aux données d'inscription dans le système d'information sur les élèves des LEA (Student Information System/SIS) pour garantir l'exactitude de l'univers des élèves figurant sur la liste d'audit des inscriptions.

Fin d'automne jusqu'en hiver : Préparez-vous à la prochaine administration d'ACCESS for ELLs 2.0.

Printemps : Administrez ACCESS for ELLs 2.0 et Alternate ACCESS pour ELLs, le cas échéant.

Printemps : Commencez à examiner à nouveau les enfants en second semestre de la maternelle qui ont obtenu une note prouvant leur compétence (parlant couramment) lors du contrôleur de l'anglais oral du Pre-Idea Proficiency Test (Pre-IPT), avec un outil de contrôleur approuvé par l'OSSE (voir page 8, tableau 1) pour déterminer si ces élèves sont admissibles aux services EL.

QUI SONT LES APPRENANTS D'ANGLAIS ?

Dans le District de Columbia, les apprenants d'anglais inscrits à des programmes de la pré-maternelle à la douzième année aboutissant à un diplôme régulier d'études secondaires, ainsi que ceux qui dans une filière dans des écoles desservant des adultes et aboutissant à un diplôme régulier d'études secondaires, sont déterminés selon la définition du gouvernement fédéral. Comme décrit dans la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire (Elementary and Secondary Education Act/ESEA), le terme « Apprenant d'anglais », lorsqu'il est utilisé relativement à un individu, désigne un individu :

- A. qui a entre 3 et 21 ans ;
- B. qui est inscrit ou se prépare à s'inscrire dans une école primaire ou secondaire ;
- C. (i) qui n'est pas né aux États-Unis ou dont la langue maternelle est une langue autre que l'anglais ;
(ii)(a) qui est un Amérindien ou un natif de l'Alaska, ou un résident autochtone des zones périphériques ;
et
(b) qui vient d'un environnement où une langue autre que l'anglais a eu une incidence importante sur le niveau de maîtrise de l'anglais de l'individu ; ou
(iii) Qui est migrateur, dont la langue maternelle est une langue autre que l'anglais et qui vient d'un environnement où une langue autre que l'anglais est dominante ; et
- D. dont les difficultés pour parler, lire, écrire ou comprendre l'anglais peuvent être suffisantes pour refuser à l'individu -
 - (i) la capacité de respecter les normes académiques étatiques ambitieuses ;
 - (ii) la capacité de réussir dans des salles de classe où la langue d'enseignement est l'anglais ; ou
 - (iii) la possibilité de participer pleinement à la vie sociale.

Les apprenants d'anglais, dans les écoles desservant les adultes et empruntant des filières non traditionnelles qui ne débouchent pas sur un diplôme régulier d'études secondaires, sont définis, conformément aux articles 38 à 290 du code du DC, comme des adultes dont la capacité de parler, lire, écrire ou comprendre la langue anglaise est limitée et dont la langue maternelle est une langue autre que l'anglais. Voir page 11 pour des informations sur les exigences requises pour ce type de programme.

Pour les programmes LEA alternatifs et adultes qui bénéficient d'un financement au titre de la Loi sur l'innovation et les possibilités de la main-d'œuvre (Workforce Innovation and Opportunity Act), veuillez tenir compte de la définition applicable de l'apprenant d'anglais adulte ci-après. Comme décrit dans la Loi de 2014 sur l'innovation et les possibilités de la main-d'œuvre (Workforce Innovation and Opportunity Act/WIOA), titre II de la Loi sur l'éducation des adultes et l'alphabétisation familiale (Adult Education and Family Literacy Act/AEFLA), un apprenant d'anglais adulte admissible est une personne qui :

- A. Est âgée de 18 ans et plus ;
- B. N'est pas inscrite ou ne doit pas être inscrite à l'école secondaire en vertu de la loi de l'État ; et
- C. A des déficiences de compétences de base (comprend des adultes ayant un diplôme d'études secondaires ou tout autre titre de compétence, mais qui sont jugés présenter des déficiences par un Système complet d'évaluation des besoins des élèves adultes (Comprehensive Adult Student Assessment System/CASAS) avant et/ou après le test ; un adulte qui n'a pas un diplôme d'études secondaires ou son équivalent reconnu, qui et n'a pas atteint un niveau d'éducation équivalent basé sur le CASAS ; ou un adulte qui apprend l'anglais.

ÉLÉMENTS ET PROCESSUS DU PROGRAMME DES EL (ENGLISH LEARNERS/APPRENANTS D'ANGLAIS)

Comme décrit dans les présentes, les LEA et les écoles doivent engager des étapes concrètes pour s'assurer que les EL ont un accès égal aux opportunités en matière d'éducation. Résumées ci-dessous, ces étapes sont des activités obligatoires décrites par le Bureau des droits civils du Ministère de l'Éducation des États-Unis, afin de veiller à ce que les EL puissent participer de manière significative et équitable à tous les programmes éducatifs.

ÉTAPE 1 : Approche pédagogique

Le LEA ou l'école doit choisir une approche pédagogique judicieuse pour fournir des services de développement de la langue anglaise par le biais d'un programme d'aide linguistique significatif pour ses EL.

ÉTAPE 2 : Identification

Le LEA ou l'école doit suivre les procédures d'identification uniformes afin d'identifier tous les élèves potentiellement admissibles pour un placement dans un programme d'aide linguistique. L'identification doit avoir lieu dans les 30 jours scolaires suivant l'inscription d'étape 5, si l'élève est inscrit au début de l'année scolaire.

ÉTAPE 3 : Placement et services

Les élèves identifiés comme EL doivent immédiatement recevoir des services de développement de la langue anglaise basés sur l'approche pédagogique choisie.

ÉTAPE 4 : Dotation et ressources

Le LEA ou l'école doit fournir les ressources nécessaires et le personnel qualifié pour mettre en œuvre son approche pédagogique. Le LEA ou l'école doit également proposer une formation en acquisition de la langue à tous les enseignants.

ÉTAPE 5 : Engagement des parents

Les écoles devraient impliquer de manière significative les parents et les familles des EL et mettre en place un moyen efficace de toucher les parents des EL.

ÉTAPE 6 : Évaluation

Les élèves identifiés comme EL doivent participer à l'évaluation annuelle portant sur la maîtrise de l'anglais.

ÉTAPE 7 : Sortie, reclassement et suivi

Le LEA ou l'école doit utiliser les critères définis par l'OSSE pour déterminer si un élève a atteint le niveau de maîtrise de l'anglais et, le cas échéant, le sortir du programme d'aide linguistique et le reclasser comme EL suivi (EL monitored/ELm). Le LEA ou l'école doit surveiller les anciens EL pendant quatre ans après leur départ, pour assurer les progrès scolaires.

ÉTAPE 8 : Évaluation du programme

Le LEA ou l'école doit évaluer périodiquement le succès de son programme d'aide linguistique et, si nécessaire, y apporter des modifications.

ÉTAPE 1 : Approche pédagogique

Chaque LEA devrait d'abord choisir au moins une des nombreuses approches pédagogiques différentes. Il existe de nombreuses approches pour fournir une aide linguistique aux EL. En vertu de la loi fédérale¹, les programmes d'aide linguistique, destinés à l'éducation des enfants ne maîtrisant pas bien l'anglais, doivent être : (1) basés sur une théorie pédagogique solide ; (2) adéquatement soutenus pour que le programme ait une chance réaliste de succès ; et (3) évalués et révisés périodiquement, si nécessaire. Dans le District de Columbia, cinq modèles de programme sont couramment utilisés, chacun étant considéré comme efficace par des experts du domaine. Ces modèles ont été conçus pour répondre aux divers besoins et niveaux scolaires des élèves selon les niveaux de maîtrise de l'anglais. Ils comprennent :

- **Programme bilingue bidirectionnel/à double langue** : Dans ce modèle, qui trouve ses racines en Amérique depuis la Virginie du XVIIe siècle, tous les élèves développent des compétences en communication et en alphabétisation dans leur langue maternelle, tout en apprenant simultanément une deuxième langue. Les élèves doivent maîtriser le contenu et la langue académiques dans les deux langues.
- **Enseignement par inclusion/collaboratif** : Dans ce modèle, l'enseignant bilingue/EL et l'enseignant d'éducation générale planifient l'enseignement de manière collaborative en fonction des forces et des besoins des élèves. L'enseignement se déroule principalement dans la salle de classe de l'éducation générale, les deux professionnels étant présents et participant. À certaines occasions, les élèves peuvent être amenés dans une salle de classe différente pour y recevoir un enseignement (également appelé « retrait »). Dans d'autres situations, l'équipe pédagogique peut adopter le co-enseignement pour dispenser un enseignement.
- **EL basée sur le contenu** : Dans ce modèle, le contenu académique et les compétences linguistiques en anglais sont appris simultanément. Les recherches montrent que l'acquisition d'une langue seconde est un succès lorsque l'apprentissage d'une langue se fait dans des contextes attrayants et significatifs, par opposition à l'apprentissage d'une langue de manière isolée.
- **Programme de langue orale et d'alphabétisation pour les débutants** : Ce modèle est conçu pour les élèves ayant une expérience scolaire formelle limitée et favorise le développement des compétences linguistiques nécessaires pour fonctionner dans la nouvelle culture de l'école et de la société américaines. L'accent est mis sur l'aide aux élèves nouvellement arrivés à acquérir les compétences de base en anglais, sur l'apprentissage du contenu de manière appropriée au développement et sur le renforcement de l'alphabétisation dans leur langue maternelle.
- **Programme de contenu abrité** : Dans ce modèle, les EL apprennent le contenu et l'anglais aux côtés de leurs collègues anglophones. Les enseignants utilisent un anglais clair et des stratégies d'étayage pour présenter aux élèves des compétences et des concepts équivalents à ceux enseignés dans les cours à contenu grand public. L'enseignement est adapté au niveau de maîtrise de l'anglais des EL, passe en revue le programme, déclenche les connaissances antérieures et promeut la collaboration entre camarades de classe.

Quelle que soit l'approche choisie, il est essentiel que la direction et le personnel de l'école soient prêts à mettre en œuvre le modèle choisi une fois les élèves identifiés, et soient capables d'adapter les services en fonction des besoins et des niveaux de chaque élève.

¹ 648 F.2d 989 (5th Cir. 1981); voir États-Unis v. Texas, 601 F.3d 354, 366 (5th Cir. 2010) (réaffirmant et appliquant le test Castañeda) ; voir Orientation de l'OCR 1991 (« En raison de la similitude entre l'EEOA et la politique établie dans le memorandum de l'OCR 1970, en 1985, l'OCR a adopté la norme Castañeda pour déterminer si les programmes des bénéficiaires destinés aux élèves du LEP étaient conformes au règlement du Titre VI. »).

ÉTAPE 2 : Identification

Une fois l'approche pédagogique choisie, la prochaine étape concrète, que les LEA doivent engager pour fournir des services adéquats aux EL, consiste à identifier tous les élèves potentiellement admissibles pour de tels services. Pour identifier les EL potentiels, le LEA ou l'école doit avoir des procédures structurées en place.

Élèves nouvellement inscrits

Sondage sur la langue parlée à la maison

Pour tous les élèves qui s'inscrivent dans une école du DC pour la première fois, les écoles doivent commencer par administrer le Sondage sur la langue parlée à la maison (Home Language Survey/HLS) de l'OSSE, un questionnaire rempli par les parents de tous les élèves au moment de leur inscription. L'OSSE HLS ne doit pas être administré de nouveau à un élève qui s'inscrit de nouveau dans une école du DC. L'OSSE HLS, les pages de couverture guide pour les familles et les instructions des LEA sont disponibles sur le site Web de l'OSSE à l'adresse <http://bit.ly/2uIJpWN> et sont traduits en anglais, espagnol, français, amharique, coréen, chinois et vietnamien.

L'OSSE HLS comprend trois questions essentielles :

- **Est-ce qu'on parle une langue autre que l'anglais chez vous ?**
- **Votre enfant communique-t-il dans une langue autre que l'anglais ?**
- **Quel est votre lien parenté avec l'enfant ?**

Indépendamment de l'admissibilité d'un élève au test de maîtrise de l'anglais et de son placement dans un programme d'aide linguistique, le LEA peut déterminer ses besoins en interprétation et en traduction afin de soutenir les familles dont le niveau de maîtrise de l'anglais est limité, en fonction de la langue indiquée sur l'OSSE HLS.

Contrôle de la maîtrise de l'anglais

Si l'OSSE HLS indique qu'une langue autre que l'anglais est parlée à la maison à l'élève ou par l'élève, celui-ci doit être examiné pour une identification éventuelle en tant qu'EL à l'aide du contrôleur approprié (voir tableau 1). L'identification doit avoir lieu dans les 30 jours d'école suivant l'inscription d'étape 5. Un élève ne doit pas être identifié en tant qu'élève EL uniquement au motif que l'OSSE HLS indique qu'une langue autre que l'anglais est parlée à la maison ou utilisée couramment dans d'autres contextes.

Les contrôleurs ne peuvent être utilisés que pour identifier les élèves en tant qu'EL. Une fois qu'un élève est identifié en tant qu'EL et qu'il reçoit des services, un contrôleur ne peut plus être utilisé pour sortir l'élève du statut EL.

Un élève ne doit être administré un contrôleur **qu'une fois** pour l'identifier pour les services EL. Une exception à cette règle est si un élève de pré-maternelle ou de la maternelle a démontré une excellente maîtrise de la langue orale (à l'écoute et à l'expression orale), mais est trop jeune pour démontrer cette maîtrise dans les quatre domaines linguistiques (écoute, expression orale, lecture et écriture). Dans un tel cas, l'élève devrait être soumis à un nouveau contrôle dans les quatre domaines en utilisant l'un des contrôleurs valides et fiables approuvés par l'OSSE et adaptés à l'âge (voir tableau 1) au cours du second semestre de la maternelle, mais avant la fenêtre de test d'ACCESS for ELLs afin de s'assurer ce que tous les élèves qui pourraient avoir besoin des services EL les reçoivent. Si la note du contrôleur qualifie l'élève pour les services EL, celui-ci doit suivre le programme ACCESS for ELLs pour la maternelle.

Un élève, obtenant une note inférieure à la note de maîtrise minimum établie par le contrôleur, sera considéré comme un élève EL et sera admissible aux services EL. Les LEA doivent utiliser les résultats du contrôleur pour déterminer la maîtrise de l'élève dans chaque domaine linguistique évalué. Le placement dans le programme et le niveau de services de l'élève doivent être déterminés par les résultats du contrôleur.

Les écoles desservant les adultes, offrant des filières non traditionnelles qui ne débouchent pas sur un diplôme régulier d'études secondaires, ont la flexibilité d'utiliser un sondage ou un questionnaire standard désigné par le LEA afin de déterminer si la maîtrise de l'anglais par un élève doit être davantage évaluée, ainsi que la flexibilité d'utiliser un contrôleur désigné par le LEA pour ensuite évaluer la maîtrise de l'anglais par un élève. Voir page 11 pour plus d'exigences détaillées pour ce type de programme.

Remarque : Si les LEA évaluent les élèves d'année en année dans le but de collecter des données de développement sur la maîtrise de l'anglais (English language proficiency/ ELP), le LEA n'a pas besoin de communiquer ces données à l'OSSE.

Contrôleurs approuvés par l'État

Le tableau ci-dessous répertorie les contrôleurs approuvés par l'État. Afin d'administrer les contrôleurs de manière appropriée, les administrateurs de test doivent suivre une formation portant sur les contrôleurs sélectionnés.

Tableau 1 : Contrôleurs approuvés par l'OSSE

Contrôleurs ELP	Niveaux scolaires	Considérés compétents (non admissibles)
Test préscolaire de l' IDEA de compétence en langue orale (Preschool IDEA Oral Language Proficiency Test/ Pre-IPT Oral) (anglais)	pré-maternelle-3e année à pré-maternelle-4e année (3 à 5 ans)	Parlant couramment*
Test de placement WIDA ACCESS en maternelle (K W-APT)	K, premier semestre (écoute et expression orale seulement)	Note combinée d'écoute et d'expression orale de 29 ou plus*
	K, deuxième semestre (tous les quatre domaines)	Note combinée d'écoute et d'expression orale de 29 ou plus, ET note de lecture de 11 ou plus, ET note d'écriture de 12 ou plus
Mesure WIDA de développement de la langue anglaise (Measure of Developing English Language/MODEL)	Maternelle	Note composite de 5.0
Contrôle WIDA (Contrôleur principal de l'OSSE pour 1ère à 12e année)	1ère à 12e année	Note composite de 5.0
CASAS**	Adulte	Note de test de lecture/d'écoute /de mathématiques supérieure à 235 et note de test d'écriture supérieure à 260
Contrôleur adulte sélectionné par LEA***	Adulte	Les LEA pour adultes, n'offrant pas de filière pouvant aboutir à un diplôme régulier d'études secondaires, se voient accorder une flexibilité dans le choix d'un contrôleur.

*Remarque : Une note « parlant couramment » lors du Pre-TPI ou une note de 29 ou plus lors du K W-APT (écoute et expression orale seulement) indique une maîtrise de l'anglais oral, mais n'inclut pas la lecture et l'écriture. Au deuxième semestre de la maternelle ou au premier semestre de la première année, les élèves doivent être soumis à un nouveau contrôle portant sur l'écoute, l'expression orale, la lecture et l'écriture avec le KW-APT, le MODEL de maternelle ou le contrôleur WIDA (1er).

**Les bénéficiaires recevant la subvention pour l'éducation des adultes et de la famille doivent utiliser le CASAS approuvé par l'OSSE comme outil de contrôle.

***En plus de CASAS, les programmes pour adultes ne recevant pas de fonds de subvention pour l'éducation des adultes et de la famille, qui ne débouchent pas sur un diplôme régulier d'études secondaires, peuvent choisir des contrôleurs de maîtrise de l'anglais pour adultes sélectionnés par les LEA. Les exemples de contrôleurs pour adultes sélectionnés par les LEA comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : Tests d'éducation de base des adultes - Système complet d'évaluation linguistique - Anglais (TABE CLAS-E), Best Literacy et Best Plus, Feuille de notation du test de placement et TEAAL. Les programmes pour adultes doivent faire référence à l'orientation des développeurs de contrôleurs respectifs en vue de déterminer les notes de passage appropriées pour la maîtrise de l'anglais. Pour plus d'informations sur les programmes et les politiques d'éducation des adultes et de la famille de l'OSSE, ou pour contacter le personnel de l'OSSE, veuillez consulter le site Web <http://bit.ly/2x2TCLa>.

Comment accéder aux matériels des contrôleurs EL

Pour les élèves de la pré-maternelle aux 3e et 4e années (jusqu'à 5 ans), le contrôleur approuvé par l'État est l'anglais oral Pre-IPT, disponible à l'achat sur le site Web www.ballard-tighe.com. Les tests de certification pour les administrateurs Pre-IPT sont également disponibles sur le site Web.

Pour les élèves de la maternelle, les LEA doivent utiliser soit les contrôleurs MODEL K W-APT ou de maternelle de WIDA. Les écoles administrant le K W-APT peuvent télécharger tous les matériels sur le site Web <https://wida.wisc.edu/>, sans frais pour le LEA. Les LEA qui choisissent d'administrer le contrôleur MODEL doivent acheter les kits nécessaires directement auprès de WIDA sur leur site Web. Alors que les LEA peuvent sélectionner l'un ou l'autre contrôleur de la maternelle, l'OSSE recommande à tous les LEA d'utiliser le K W-APT comme contrôleur principal de la maternelle.

Le contrôleur principal approuvé par l'État pour la 1ère à 12e année est le contrôleur en ligne WIDA, accessible à partir du site Web de WIDA. Avant d'administrer le contrôleur en ligne, les administrateurs de test doivent compléter les modules de cours de formation à l'adresse <https://wida.wisc.edu/> et identifier, télécharger et imprimer les matériels de test imprimés nécessaires. Le contrôleur du papier de WIDA est également disponible pour les élèves admissibles présentant un handicap qui affecte leur capacité à utiliser le contrôleur en ligne ou pour les écoles qui ne possèdent pas la technologie requise. Les critères, utilisés pour déterminer l'admissibilité à l'arrangement sur support papier du PARCC, s'appliquent aux arrangements de contrôleur sur support papier de WIDA.

Acceptation des notes ACCESS à l'extérieur de l'État

Les nouveaux élèves qui effectuent un transfert à partir d'un autre État ne doivent pas nécessairement être contrôlés, s'ils sont originaires d'un État de WIDA et si l'école est en mesure d'obtenir une note ACCESS for ELLs 2.0 de cet État pour l'élève au cours des quatre dernières années scolaires. Cette note doit être obtenue dans les mêmes délais que ceux requis pour le contrôleur à administrer. Si la note indique que l'élève a obtenu une note inférieure à 5.0 lors de l'évaluation ACCESS, il doit être classé comme EL. Si la note indique que l'élève a obtenu une note supérieure ou égale à 5.0 lors de l'évaluation, veuillez soumettre un ticket OST avec le relevé de notes à l'OSSE pour que l'élève soit classé en tant qu'élève EL suivi.

Élevés nouvellement inscrits avec inscription antérieure dans des écoles du DC

Lorsqu'un élève effectue un transfert dans un nouveau DC LEA, l'école ou le LEA doit tout d'abord vérifier l'application Early Access to English Learner Data pour vérifier si :

1. l'élève a été identifié en tant qu'EL ou élève EL suivi ;

2. le LEA précédent a contrôlé l'élève ;

3. si l'élève a une note ACCESS.

Si un élève est identifié en tant qu'EL dans l'application Early Access to English Learner Data, ou dans SLED, il ne doit pas être soumis à un nouveau contrôle : il possède le statut EL et le seul moyen pour lui d'abandonner le statut EL est de respecter les critères de sortie définis par l'État.

Si l'élève n'est pas identifié en tant qu'EL dans l'application Early Access to English Learner Data, mais affiche un statut de contrôle de compétent, le LEA destinataire doit accepter les données de contrôle comme valides et ne pas le contrôler à nouveau, sauf dans les deux cas suivants :

1. Le nouvel élève est en pré-maternelle ou en maternelle et doit donc être contrôlé à nouveau au printemps de son année de la maternelle ou au printemps de sa 1ère année sur un contrôleur comportant les quatre domaines (écoute, expression orale, lecture et écriture), afin de s'assurer qu'il ne requière pas de services EL, conformément à la politique décrite à la section aux pages 7-8.
2. Le LEA destinataire peut effectuer un nouveau contrôle lorsque le LEA a des raisons de croire que l'enfant est un apprenant d'anglais, en fonction de son niveau de performance lors des tests standardisés relatifs au contenu linguistique et d'alphabétisation précédemment administré, des observations de l'enseignant et/ou des contributions des parents ou tuteurs.

Si le statut de contrôle n'est pas indiqué dans l'application Early Access to English Learner Data et que l'élève n'a pas encore pris ACCESS, le personnel de l'école ou du LEA doit faire un effort raisonnable pour contacter l'ancienne école afin de confirmer les réponses de l'élève pour ce qui est du sondage sur la langue parlée à la maison et le statut EL actuel avant d'administrer un contrôleur. Ceci est particulièrement important pour les élèves de pré-maternelle et de maternelle qui n'ont pas encore participé à ACCESS for ELLs.

Si, en raison d'un manque d'informations historiques, l'élève est contrôlé par le LEA destinataire et retiré du statut EL en fonction des résultats du contrôle, l'élève sera toujours identifié en tant qu'EL jusqu'à ce qu'il réponde aux critères de sortie de l'État. Le rapport des erreurs de données unifiées (Unified Data Errors/UDE) dans SLED/ Qlik inclura les erreurs et les anomalies de données qui identifient les instances des LEA lorsque le statut EL actuel d'un élève entre en conflit avec le statut EL historique de l'élève et l'historique ACCESS for ELLs 2.0. Une fois que le statut de l'élève est confirmé et que l'erreur de données unifiées est résolue, l'élève doit être remis dans les services jusqu'à ce qu'il réponde aux critères de sortie de l'État. En résumé, tout élève identifié comme apprenant d'anglais à un moment quelconque doit rester dans le statut EL jusqu'à ce qu'il réponde aux critères de sortie de l'État.

Organigramme d'identification des EL et tableau récapitulatif

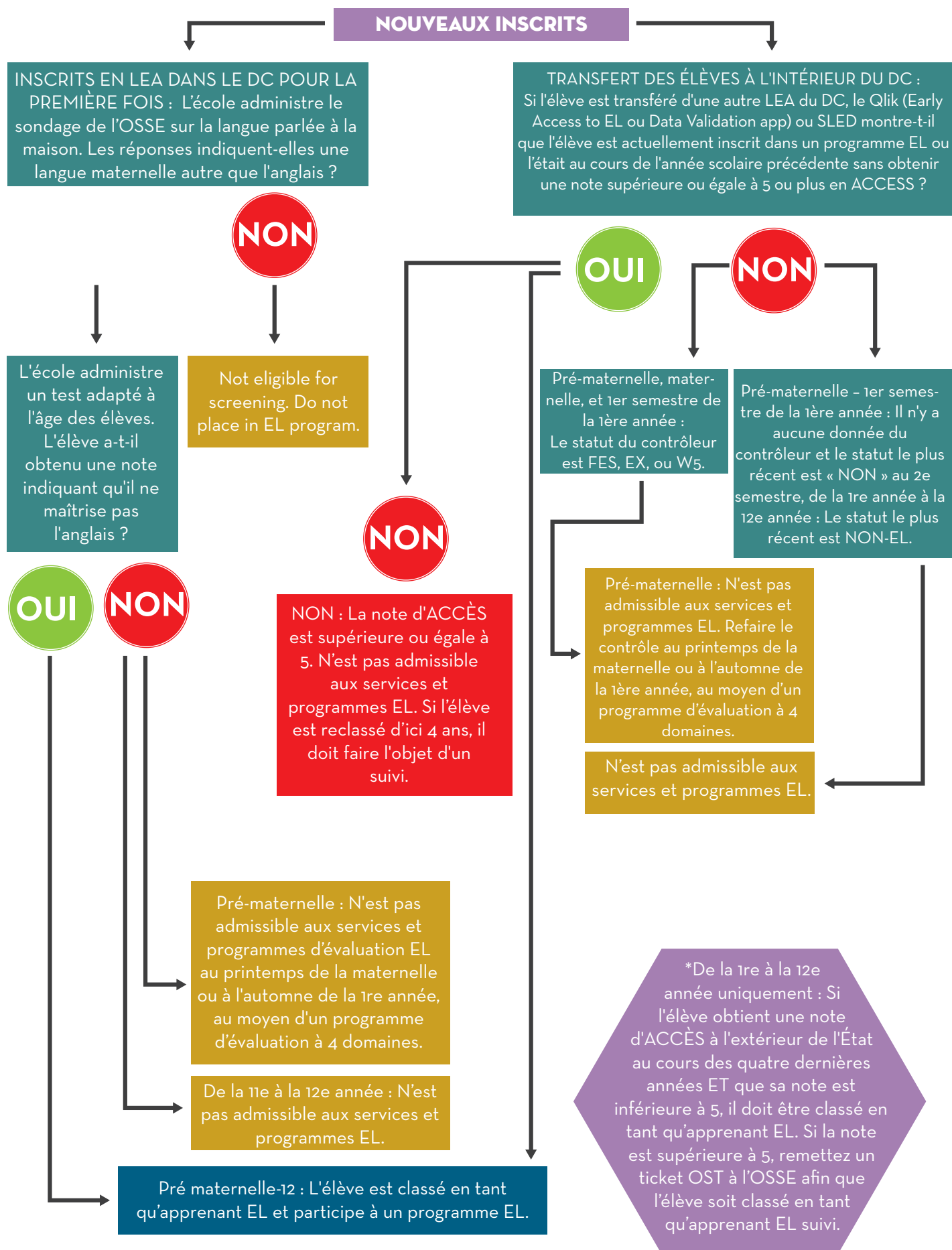


Tableau 2 : Activités requises pour les élèves de la pré-maternelle jusqu'à la 12e année, ainsi que pour les élèves bénéficiant d'une renonciation aux services EL par les parents (voir Étape 3 : Renonciation aux services par les parents pour plus de détails sur ce processus)

Le diagramme ci-dessous présente les activités requises qu'un LEA doit entreprendre en fonction des résultats de contrôle et de la classe de l'élève.

Groupe d'élèves	Résultat du contrôle	Activités requises
Pré-maternelle et premier semestre de maternelle	Parlant couramment l'anglais ou exceptionnellement compétent	Ne désignez pas un élève en tant qu'EL. Contrôlez à nouveau les quatre domaines (écoute, expression orale, lecture et écriture) à l'aide d'un contrôleur adapté à l'âge à la maternelle au printemps ou au premier semestre de la première année ³ .
Pré-maternelle	Locuteur ne parlant pas anglais ou dont l'anglais est limité	Désignez l'élève en tant qu'EL et fournissez immédiatement des services . Administrez ACCESS for ELLs 2.0 chaque année, à compter de la maternelle au printemps jusqu'à ce que l'élève maîtrise l'anglais ⁴ .
De la pré-maternelle à la 12e année	Locuteur ne parlant pas anglais ou dont l'anglais est limité ET parent renonce au droit de l'élève d'accéder au programme EL	Désignez l'élève en tant qu'EL mais ne fournissez pas de services EL formels. Administrez ACCESS for ELLs 2.0 chaque année (à compter de la maternelle au printemps) jusqu'à ce que l'élève maîtrise l'anglais ⁵ .

Identification erronée

Si vous pensez qu'un élève a été identifié à tort en tant qu'EL, veuillez consulter la « Politique concernant les exceptions autorisées aux apprenants d'anglais dans l'identification des élèves apprenant l'anglais » à l'annexe B pour déterminer comment résoudre l'erreur.

Apprenant d'anglais⁶ Politique de désignation des apprenants d'anglais pour les élèves inscrits dans des filières non traditionnelles

La politique suivante ne s'applique qu'aux écoles desservant les adultes offrant des filières non traditionnelles⁷ qui ne débouchent pas sur un diplôme régulier d'études secondaires⁸ ni sur un certificat d'achèvement PEI en conformité avec le Programme d'enseignement individualisé (PEI) de l'élève.

Les élèves âgés de 21 ans ou moins au 30 septembre, qui sont inscrits dans des écoles desservant les adultes et qui ne sont pas sur la voie d'un diplôme régulier, doivent être désignés et pris en charge en tant qu'apprenants d'anglais aux fins de la formule de financement local uniforme par

élève (Uniform per-student funding formula/UPSFF), par le biais d'un processus standard établi par l'école desservant les adultes et applicable à tous les élèves inscrits à une filière non traditionnelle proposée par l'école desservant les adultes.

Au minimum, ce processus doit inclure :

1. l'utilisation d'un sondage ou d'un questionnaire standard pour déterminer si la maîtrise de l'anglais par un élève devrait être évaluée plus en détail ;
2. l'évaluation précise de la maîtrise de l'anglais par un élève ;
3. la prestation d'un enseignement et de services en anglais langue seconde, au besoin ;
4. l'évaluation complète de la maîtrise de l'anglais par l'élève au moins une fois par an (l'évaluation de la maîtrise de l'anglais du District, à l'échelle de l'État, associée à la responsabilité fédérale en vertu de la Loi de 1965 sur l'enseignement primaire et secondaire, telle que modifiée, ne doit pas être utilisée à cette fin) ; et
5. la mise en place de critères et de procédures uniformes pour sortir les étudiants des services (p. ex., attribution d'une note égale ou supérieure au seuil standard d'évaluation de la maîtrise de l'anglais par l'élève).

3 Les élèves de pré-maternelle ou de maternelle précoce parlant couramment doivent être contrôlés à nouveau avec le K W-APT, le MODEL de maternelle ou le contrôleur WIDA au 2e semestre de la maternelle (MODEL K-WAPT ou K) ou au 1er semestre de la première année (Contrôleur WIDA) ; ACCESS for ELLs ne doit pas être utilisé pour contrôler à nouveau les élèves de la maternelle pour les services EL (Veuillez consulter « Évaluation » pour plus d'informations sur ACCESS for ELLs)

4 Les élèves identifiés comme EL en pré-maternelle ou en maternelle le resteront jusqu'à ce qu'ils répondent aux critères reconnus par l'État pour sortir du statut EL, en obtenant une note composite de 5.0 ou plus pour l'évaluation ACCESS for ELLs.

5 Les élèves, dont les parents ont renoncé aux services EL, doivent être évalués avec ACCESS for ELLs jusqu'à ce qu'ils maîtrisent l'anglais, avec une note composite d'au moins 5.0.

6 Aux fins de la présente politique, le terme « Apprenant d'anglais » ne doit pas avoir le même sens que celui utilisé dans la Loi de 1965 sur l'enseignement primaire et secondaire (ESEA), telle que modifiée et codifiée à 20 USC § 6301 et suivants, et un élève désigné comme « Apprenant d'anglais » n'a pas droit aux services requis par la loi ESEA ou la Loi sur l'égalité des chances en matière d'éducation (Equal Educational Opportunities Act /EEOA), telle que modifiée et codifiée à 20 USC § 1703, et le programme d'enseignement en anglais, fourni par les écoles desservant les adultes, ne doit pas non plus être conforme aux normes des lois ESEA, EEOA ou d'une autre loi fédérale.

7 Aux fins de la présente politique, les « filières non traditionnelles » incluent les programmes de préparation au GED, le Programme national de diplômes externes (National External Diploma Program/NEDP), les programmes autonomes de développement de la main-d'œuvre/de certification industrielle, et les programmes d'éducation de base pour adultes ou d'enseignement de l'anglais pour les élèves adultes à qui il manque des compétences en lecture, en calcul, et en anglais nécessaires pour fonctionner efficacement dans la société.

8 Aux fins de la présente politique, « Diplôme régulier d'études secondaires » désigne un diplôme délivré par un organisme local responsable de l'enseignement (LEA), conformément aux conditions d'obtention du diplôme fondées sur les crédits du DC, et n'inclut pas les diplômes délivrés pour la réussite lors du Programme national des diplômes externes ou des tests de développement de l'éducation générale (General Educational Development/GED).

Puisque les écoles desservant les adultes utilisent des critères d'entrée et de sortie différents de ceux des écoles primaires et secondaires, le statut EL d'un élève dans une école desservant des adultes ne se reporte pas aux écoles primaires ou secondaires lors du transfert, comme le montre le diagramme ci-dessous.

Scénario	Statut
1. L'élève entre dans une école secondaire après avoir été inscrit dans une école desservant les adultes. L'élève n'a jamais été inscrit auparavant dans une école primaire ou secondaire.	L'école administrerait le sondage sur la langue parlée à la maison et les contrôleurs, selon les besoins, de la même manière qu'elle le ferait pour un élève qui n'avait jamais été inscrit auparavant dans un DC LEA.
2. L'élève est inscrit dans une école secondaire, puis dans une école desservant les adultes et retourne dans une école secondaire.	Le statut EL antérieur de cet élève par rapport à l'école secondaire précédente sera conservé jusqu'à l'école secondaire suivante, car il avait été inscrit selon des critères définis à l'échelle de l'État.
3. L'élève est inscrit simultanément dans des écoles secondaires et dans des écoles desservant les adultes.	L'élève peut avoir un statut EL différent pour chaque type d'école.

ÉTAPE 3 : Placement et services

Un élève, obtenant une note inférieure à la note de maîtrise minimum établie par le contrôleur, sera considéré comme un élève EL et sera admissible aux services EL. En vertu de la loi, ces élèves ont droit à des services de soutien linguistique. Les élèves doivent être placés dans un programme d'aide linguistique basé sur les données collectées lors du processus d'identification (Étape 2).

Notification des parents

Les LEA doivent avoir une procédure formelle en place pour garantir que les parents d'élèves EL soient informés de manière appropriée des résultats de contrôle de leur enfant, des services EL fournis par le district et des résultats attendus de la participation à un programme d'enseignement linguistique.

Dans les 30 jours suivant l'inscription d'étape 5 au début de l'année scolaire ou dans les deux semaines suivant le placement, s'il n'y a pas d'identification au début de l'année scolaire, les LEA doivent informer les parents des EL que leur enfant a été identifié comme nécessitant des services EL. Cela doit être fait dans un format compréhensible et uniforme et, dans la mesure du possible, dans une langue que le ou les parents ou tuteurs peuvent comprendre. Les LEA devraient mettre au point une procédure permettant de suivre l'émission de lettres de notification aux parents et de documenter le consentement des parents aux services.

La notification aux parents/tuteurs doit inclure :

- Les raisons de l'identification de leur enfant en tant qu'EL et de son placement dans un programme d'aide linguistique ;
- Le niveau de maîtrise de l'anglais de l'enfant et comment il est évalué, ainsi que l'état de ses résultats scolaires ;
- Les méthodes d'enseignement utilisées dans le programme auquel leur enfant participe ou participera et les méthodes d'enseignement utilisées dans les autres programmes disponibles, y compris la différence entre ces programmes en termes de contenu, d'objectifs d'enseignement, d'utilisation de l'anglais et d'une langue maternelle durant l'enseignement ;
- La manière dont le programme auquel leur enfant participe ou participera répondra aux forces et aux besoins pédagogiques de ce dernier ;
- Comment de tels programmes aideront-ils leur enfant à apprendre l'anglais et à répondre aux normes de réussite scolaire appropriées à leur âge pour le passage à une classe supérieure et l'obtention du diplôme ;
- Les exigences spécifiques de sortie du programme, y compris le taux de transition attendu de ce programme en des salles de classe qui ne sont pas adaptées aux apprenants d'anglais, et le taux de diplomation attendu de l'école secondaire (y compris les taux de diplomation ajustés de la cohorte sur quatre ans et les taux de diplomation ajustés de la cohorte sur une année pour ce programme) si les fonds de cette partie sont utilisés pour des enfants dans des écoles secondaires ;
- Dans le cas d'un enfant handicapé, comment un tel programme répond-il aux objectifs du programme d'enseignement individualisé de l'enfant, tel que décrit à la section 614(d) de la Loi en faveur de l'éducation des personnes handicapées (20 U.S.C. 1414(d)) ; et

• Les droits du ou des parents :

- Retirer leur enfant de tels programmes à leur demande ;
- Refuser de s'inscrire au programme ou de choisir un autre programme, le cas échéant ; et
- Être aidé à choisir parmi divers programmes et méthodes d'enseignement, si plusieurs programmes ou méthodes sont proposés.

Les élèves peuvent être placés dans le programme d'aide linguistique après identification. Bien qu'il ne soit pas nécessaire d'obtenir le consentement des parents pour commencer les services EL, le LEA doit faire un effort de bonne foi pour informer les parents du placement de leur enfant dans le programme d'aide linguistique, dans une langue qu'ils peuvent comprendre. Des exemples de tels efforts incluent l'envoi de la notification par courrier au domicile et le suivi auprès des familles dès la réception de la notification, ainsi que la fourniture de la traduction et/ou de l'interprétation de la notification si nécessaire.

Renonciation aux services par les parents

Conformément à la loi fédérale, les parents doivent avoir la possibilité de renoncer au droit de leur enfant d'avoir accès au programme d'aide linguistique du LEA et cette offre doit, dans la mesure du possible, être fournie dans une langue que les parents peuvent comprendre. La renonciation aux services EL n'est effective qu'après que l'admissibilité a été déterminée. La renonciation par les parents ne change pas le statut de l'élève. S'il y a renonciation des services, les LEA doivent travailler directement avec les parents pour s'assurer qu'ils comprennent l'objectif du service. Si le ou les parents comprennent les services, mais préfèrent quand même y renoncer, cette renonciation doit être documentée par écrit et l'élève peut être retiré des services pour cette année scolaire. Les parents peuvent participer de nouveau aux services EL à tout moment durant cette

année scolaire. Si l'élève est admissible aux services EL pendant l'année scolaire suivante, les parents souhaitant renoncer aux services doivent recommencer le processus de renonciation.

Un EL, dont les parents renoncent à leur droit d'accéder au programme d'aide linguistique du LEA, doit être régulièrement suivi pour garantir les progrès scolaires, bénéficier d'un soutien adéquat (y compris les arrangements) pour réduire les barrières linguistiques, et participer à l'évaluation annuelle d'ACCESS for ELLs jusqu'à satisfaire aux exigences du protocole de sortie. Après avoir satisfait aux exigences du protocole de sortie, l'élève qui a reçu une renonciation parentale est officiellement sorti et suivi pendant quatre ans.

Indépendamment de leur participation aux programmes et services EL, une fois que les élèves sont identifiés comme étant EL, ils **doivent** faire évaluer leur maîtrise de l'anglais avec ACCESS for ELLs chaque année, jusqu'à ce qu'ils satisfassent aux exigences minimales de maîtrise pour sortir.

Modèles de programme

Conformément à leur approche pédagogique, les LEA doivent fournir un programme d'aide linguistique aux élèves identifiés comme étant EL. Le modèle de programme choisi doit être reconnu comme efficace et valable par les experts, et les services doivent répondre aux besoins de chaque élève. En outre, le LEA ou l'école doit déterminer qui fournira les services, à quel moment les services seront rendus et à quelle fréquence les services seront fournis. Dans tous les modèles de programme, le LEA doit veiller à ce que les EL respectent les mêmes normes élevées que tous les élèves.

Quel que soit le modèle de programme choisi, le personnel de l'école doit travailler ensemble pour suivre en permanence les progrès de chaque élève EL, tout en recevant des services pour :

- Évaluer les progrès et les réalisations continus de l'élève dans les domaines de la maîtrise de l'anglais et du contenu afin de planifier et de modifier en conséquence l'enseignement ; et
- Promouvoir l'élève à différents niveaux d'enseignement dans le programme EL en se basant sur le renforcement des compétences en langue anglaise.

Arrangements

Tout élève identifié comme étant un EL, y compris ceux dont les parents ont choisi de ne pas participer au programme d'aide linguistique, est admissible pour un hébergement pendant l'enseignement et lors de toute évaluation à l'échelle de l'État. De plus, les élèves qui ont quitté un programme d'aide linguistique au cours des quatre dernières années et qui ont le statut « Suivi EL » sont admissibles pour certains arrangements (selon les besoins), détaillés dans le manuel des arrangements de tests le plus récent, disponible à l'adresse <http://bit.ly/2x0OvI7>

Pendant l'enseignement, certains EL peuvent bénéficier de l'utilisation d'arrangements pour les aider à accéder au programme d'études. La partie 2 (EL) du manuel sur les arrangements de tests de l'OSSE décrit les arrangements pouvant être utilisés dans des cadres d'enseignement et de test. Les EL qui reçoivent des arrangements de tests devraient être autorisés à les utiliser pendant l'enseignement, afin qu'ils se familiarisent avec le matériel pédagogique et qu'ils apprennent comment aborder ce dernier avec les arrangements avant la fenêtre d'administration de tests.

Les arrangements sont disponibles sur des évaluations basées sur le contenu. Le District de Columbia propose des évaluations de mathématiques PARCC en 3e et 8e années et d'espagnol au lycée. Les évaluations de mathématiques PARCC ont été trans-adaptées en espagnol pour les tests sur ordinateur, les tests sur papier, les tests sur ordinateur de synthèse vocale et les tests sur papier grand format. Pour toutes les évaluations PARCC (ELA/alphabétisation et mathématiques), les directives générales pour l'administration des tests sont fournies dans les langues suivantes : (1) espagnol ; (2) arabe ; (3) Navajo ; (4) mandarin chinois ; (5) vietnamien ; (6) portugais ; (7) polonais ; (8) créole haïtien ; (9) ourdou ; et (10) russe. Si nécessaire, les administrateurs de tests peuvent clarifier les directives générales pour l'administration dans la langue maternelle d'un élève. Les administrateurs de tests, ou autres interprètes qualifiés, qui fournissent cet arrangement doivent idéalement être alphabétisés et à l'aise en anglais, ainsi que dans la langue maternelle de l'élève. De plus, DC propose une trans-adaptation espagnole de l'évaluation sur papier de DC Science en 5e et 8e années et en biologie.

Soutien aux élèves handicapés

Les LEA doivent également fournir des services d'éducation spécialisée adaptés aux EL handicapés, également appelés élèves doublement identifiés, qui sont jugés admissibles à la fois pour les services EL et d'éducation spécialisée. Soutenir les EL handicapés nécessite la collaboration de plusieurs professionnels en milieu scolaire. Les enseignants EL et les enseignants d'éducation spécialisée doivent veiller à ce que l'élève reçoive tous les services requis pendant la journée scolaire. Les deux types d'enseignants ont pour rôle d'informer les enseignants de classe et les spécialistes chargés des besoins de l'élève, et de trouver la meilleure façon d'aider l'élève socialement, émotionnellement, pédagogiquement et avec des évaluations.

Lors de l'élaboration d'un PEI pour un élève doublement identifié, le personnel du LEA, possédant des connaissances spécialisées en acquisition de la langue, devrait faire partie des participants requis pour garantir des services appropriés. Le PEI doit répondre aux besoins linguistiques du EL. Vous trouverez de plus amples informations sur ce domaine, notamment la sous- et sur-identification des EL en tant qu'élèves handicapés, dans l'orientation conjointe fédérale intitulée Dear Colleague Letter à l'adresse <https://bit.ly/2uGTSIM>. Les stratégies

pédagogiques pour les élèves doubléments identifiés sont disponibles à l'adresse <https://bit.ly/2NjZM3M>.

Les EL présentant les déficiences cognitives les plus importantes doivent recevoir un soutien pour le développement de la langue anglaise par le biais du programme EL du LEA. Les indicateurs de performance de modèle alternatifs de WIDA pour la 1^{ère} à la 12^{ème} année, qui sont en conformité avec les normes de développement de la langue anglaise de WIDA, peuvent servir de cadre pour (a) la planification des leçons, (b) l'enseignement, (c) l'évaluation et (d) la communication avec les familles sur le renforcement de l'anglais de leur enfant. Les indicateurs de performance de modèle alternatifs peuvent être téléchargés à l'adresse <https://bit.ly/2Jv4gIG>.

Représentation dans les programmes Doués et talentueux, Placement avancé, Baccalauréat international et Double inscription

Les EL, par rapport aux non EL, devraient être représentés de manière équitable dans les programmes Doués et talentueux (DT), Placement avancé (PA), Baccalauréat international (BI) et Double inscription (DI). Selon l'[Association nationale pour les enfants doués](#), les EL doués connaissent déjà une bonne partie du contenu du programme d'études lorsque débute l'année scolaire. Ils bénéficient donc d'un travail stimulant tout en développant leur niveau d'anglais ; l'exposition à une langue complexe donne des EL qui peuvent éventuellement produire et comprendre une langue complexe. Les données du sondage 2013-2014 pour le ministère de l'Éducation du District, telles qu'elles sont rapportées dans <https://ocrdata.ed.gov/>, révèlent que 29,6 % des élèves des écoles publiques sont des EL, mais seulement 15,4 % des programmes DT sont des EL. Dans le même sondage, aucun EL n'a été considéré comme inscrit aux cours de PA, ni de calcul, de chimie ou de physique.

Les LEA et les écoles peuvent commencer à cultiver les dons cognitifs dès la pré-maternelle. Lors de l'identification des élèves, les critères d'évaluation et de test ne doivent pas exclure les EL en raison de leur faculté en anglais ; les évaluations dans la langue maternelle de l'élève doivent être mises à disposition si nécessaire. Des efforts importants devraient être déployés pour assurer la pertinence culturelle et linguistique des programmes DT/PA/BI ou double inscription.

Garantie de l'égalité dans les écoles pour les apprenants d'anglais et les jeunes immigrants

Les EL, les jeunes immigrants et leurs familles ont des antécédents et des besoins uniques et variés. Les chefs d'établissement doivent s'attacher en priorité à développer les communautés où les EL et les jeunes immigrants sont traités dans un environnement d'acceptation, de valorisation, de respect, de soutien et de sécurité. De plus, il est de la plus haute importance de veiller à ce que les EL aient des opportunités équitables d'apprendre et de

recevoir le soutien et les conseils dont ils pourraient avoir besoin pour satisfaire, avec succès, aux exigences de leur niveau scolaire et d'obtention de leur diplôme d'études secondaires. Cela implique (a) de s'assurer que les EL ne font pas l'objet d'un suivi ou placés dans des cours et/ou des programmes ayant de faibles attentes en matière de réussite, (b) de fournir des ressources équitables et le matériel adéquat nécessaires pour atteindre les normes élevées attendues de tous les élèves et (c) de s'employer avec diligence à attirer, retenir et maintenir en poste des enseignants de qualité afin de leur fournir des services appropriés adaptés à leurs niveaux et à leurs besoins. Préserver l'équité, dans les contextes éducatifs pour les EL, implique également de prendre des mesures pouvant donner lieu à une action pour assurer que :

- Les EL sont formés dans des installations équitables - en ce qui concerne la maintenance, les soins, le rajeunissement, l'entretien et les ressources.
- Les EL ne sont pas représentés en plus grande proportion pour les renvois et autres mesures disciplinaires.
- Les EL sont intégrés de manière significative, tout au long de la journée d'école, avec les élèves non EL.
- Les EL (et leurs parents) ont des chances égales de participer aux activités parascolaires et aux réunions de l'école. Les EL ont des taux de participation élevés comparables à la préparation au collège et/ou au post-secondaire.

ÉTAPE 4 : Dotation et ressources

Pour fournir aux EL le programme éducatif d'enseignement de la langue approprié, il incombe aux LEA de veiller à l'existence des ressources nécessaires et à doter le personnel de l'école des compétences et de la capacité requises pour mettre en œuvre le programme. Les ressources peuvent inclure du personnel enseignant (p. ex. auxiliaires pédagogiques), des équipements pédagogiques et du matériel. De plus, le LEA doit s'assurer que le personnel enseignant possède l'expertise et les qualifications pédagogiques nécessaires pour mettre en œuvre les services. Cela inclut la connaissance des normes de développement de la langue anglaise de WIDA. Cela peut également inclure des efforts pour recruter et embaucher du personnel ayant une expérience pertinente de travail avec des apprenants d'anglais, ainsi que des efforts pour identifier et fournir le développement professionnel requis.

Les exemples d'activités de développement professionnel, conçues pour répondre aux besoins des éducateurs qui desservent les EL, incluent : les programmes d'initiation pour les nouveaux enseignants, le développement du corps professoral pour les enseignants de contenu et les administrateurs, les programmes d'ascension professionnelle pour les para-professionnels et les cours axés sur la certification pour les spécialistes du développement de la langue anglaise.

ÉTAPE 5 : Engagement des parents

Implication des parents dans le processus

Éduquer et impliquer les parents dans la communauté scolaire et dans le programme d'aide linguistique peuvent augmenter les résultats des élèves, les aider à devenir compétents en anglais et faciliter, dans le cas des élèves identifiés comme étant des EL, la transition vers des services. Les écoles devraient impliquer de manière significative les parents et les familles des EL et mettre en place un moyen efficace de toucher les parents des EL pour :

- a. Les informer sur la manière dont ils peuvent activement participer à aider leurs enfants à apprendre l'anglais et à atteindre des niveaux élevés dans les matières académiques de base.
- b. Solliciter les contributions des parents sur l'élaboration et l'évaluation du programme d'aide linguistique du LEA, notamment en informant les parents de leur droit de participer à des réunions régulières dans le but de formuler des recommandations et de donner suite à ces recommandations provenant des parents d'élèves participant aux programmes Titre I ou Titre III.
- c. Promouvoir une meilleure harmonisation entre les programmes pour la petite enfance et les écoles primaires, afin d'améliorer les résultats des EL lors de leur transition vers les établissements primaires et secondaires. Les LEA qui reçoivent des fonds de subventions secondaires au Titre III doivent coordonner les activités et partager les données avec les programmes de la petite enfance, afin d'effectuer une meilleure coordination entre Head Start, d'autres programmes pour la petite enfance et les écoles de la maternelle à la 12^e année desservies par le LEA. À cette fin, les LEA peuvent organiser des activités de transition pour les enfants et les familles, ainsi que des activités permettant aux familles de mieux comprendre les programmes EL dans le DC.

Il existe des moyens significatifs de remplir cette exigence et d'accroître la participation des parents et des familles des EL à ce processus, tout au long de la carrière académique d'un élève. Dans la petite enfance, les parents sont considérés comme le premier enseignant de leur enfant. Les écoles peuvent aider ces familles, en leur faisant découvrir les concepts du développement du langage au cours des premières années. De plus, les écoles peuvent montrer aux parents comment interagir avec leurs enfants à travers les livres, même s'ils ne savent ni lire ni écrire.

De la pré-maternelle à la 12^e année, les parents devraient avoir la possibilité d'apprendre les objectifs de développement scolaire et linguistique de leur enfant. De plus, il est important de partager les normes et les conséquences comportementales à l'échelle de l'école, en particulier avec les parents immigrés, car les attentes en matière de comportement à l'école varient à travers le monde. Au niveau du secondaire, les LEA devraient créer des opportunités pour que les parents des EL soient

informés des options post-secondaires, y compris la préparation et la formation de la main-d'œuvre, les études post-secondaires, le processus d'inscription au collège et l'aide financière. Dans tous les niveaux scolaires, les soirées de la rentrée scolaire, les réunions parents-enseignants, les visites à domicile et les sondages peuvent tous offrir aux écoles la possibilité de partager des informations, de répondre à des questions et d'obtenir les contributions des parents par le biais d'une boucle de rétroaction continue.

Engager de manière significative les parents peut être difficile et nécessite beaucoup de dévouement. Pour cette raison, les LEA peuvent choisir d'avoir une liaison avec les parents qui peut faciliter les opportunités d'éducation et communiquer les besoins et les préoccupations entre les familles et les écoles. En savoir plus sur les familles, les communautés et la vie familiale des élèves peut également aider les écoles à intégrer les EL à l'environnement de salle de classe et d'école. Ceci peut inclure :

- **Identifier les attentes et les aspirations** : Il peut être très utile de découvrir les attentes des EL, de leurs familles et de leurs communautés en matière d'éducation et de savoir ce qu'ils attendent d'eux-mêmes, lors de conversations en face-à-face, en vue de trouver des moyens de les aider. Disposer de ces informations peut aider les enseignants à éviter de faire des généralisations et des hypothèses au sujet d'élèves particuliers et de leurs familles. Il est également bon d'entendre directement ce que les familles et les élèves ont à dire au sujet de leurs aspirations.
- **Comprendre la culture des familles** : Les enseignants devraient passer du temps à comprendre la culture et les traditions des élèves EL et immigrés, ainsi que celles de leurs familles. Lorsque les écoles attachent de la valeur à la langue maternelle et à la culture d'origine d'un EL, cela témoigne du respect et promeut la diversité et les principes multiculturels. Lorsque les écoles soutiennent l'identité et le développement biculturels et multiculturels des élèves, les familles auront probablement plus le sentiment d'être des partenaires éducatifs au sein de la communauté scolaire de leurs enfants.

Communication avec les familles : Exigences d'accès linguistique

Conformément à la Loi de 2004 sur l'accès linguistique du DC, toutes les entités visées ayant des contacts importants avec le public sont tenues de fournir des services d'interprétation aux clients ayant une maîtrise limitée de l'anglais ou ne le maîtrisant pas du tout, et demandant ou démontrant un besoin d'aide. Le service d'interprétation peut être offert en personne ou par téléphone. Plus précisément, une entité visée peut faire appel à un membre du personnel bilingue (s'il y en a un immédiatement disponible) ou engager un interprète en personne (pour des besoins d'interprétation anticipés tels qu'une réunion planifiée) ou appeler les services d'interprétation téléphonique contractuels du District.

En outre, une entité visée ayant des contacts importants avec le public est tenue de fournir la traduction des documents essentiels dans toutes ses langues seuil, c'est-à-dire les langues parlées par 3 % de la population totale ou par 500 personnes, selon la valeur la moins élevée. Bien que la loi s'applique aux DCPS, les LEA publics à charte du DC sont fortement encouragés à fournir des services similaires aux familles ayant une maîtrise limitée de l'anglais ou ne le maîtrisant pas du tout.

Des informations détaillées et des ressources sont disponibles sur le portail d'information d'accès linguistique à l'adresse <https://bit.ly/2KZEawZ>

Ressources supplémentaires pour l'engagement des parents

WIDA propose aux familles des EL une série de webinaires en trois parties présentant des informations en anglais ou en espagnol. Les sujets abordés incluent l'identification et la sortie des EL, les normes et évaluations de WIDA, ainsi que le suivi du développement de la langue anglaise d'un enfant. Les LEA et les écoles peuvent orienter les familles vers les webinaires ou utiliser ceux-ci pour lancer des discussions sur l'acquisition d'une langue et le programme EL. Les webinaires de WIDA sont disponibles à l'adresse <http://bit.ly/2fwgyhn>.

Pour plus d'informations sur les moyens d'assurer une communication significative avec les familles des EL et d'accéder à des ressources supplémentaires, reportez-vous au chapitre 10 de la ressource relative à la boîte à outils des parents du Ministère de l'Éducation, à l'adresse <https://bit.ly/2KZfk6G>.

ÉTAPE 6 : Évaluation

En vertu de la section 3113(b)(2) de la Loi relative à l'enseignement primaire et secondaire (Elementary Secondary Education Act/ESEA), réautorisée en tant que Every Student Succeeds Act (ESSA/Chaque élève réussit), tous les LEA desservant les élèves de la maternelle à la 12e année doivent évaluer, annuellement, la maîtrise de l'anglais des EL. Outre l'évaluation des élèves en matière d'admissibilité et de placement dans le programme, tous les élèves EL identifiés de la maternelle à la 12e année, âgés de 3 à 21 ans au 30 septembre, doivent être évalués chaque année pour déterminer leur maîtrise de l'anglais dans les quatre domaines suivants : écouter, parler, lire et écrire. Le District de Columbia participe au consortium de WIDA pour l'évaluation requise de la maîtrise de l'anglais.

En plus d'une mesure annuelle de maîtrise de l'anglais, tous les élèves, y compris les ceux qui sont des EL, doivent participer aux évaluations requises à l'échelle de l'État en art/alphabétisation de la langue anglaise (English Language Arts/LEA), en mathématiques et en sciences. Le District de Columbia participe aux évaluations du Partenariat pour l'évaluation de l'état de préparation au collège et aux carrières (Partnership for Assessment of Readiness for College and Careers/PARCC) en ELA et en mathématiques, et propose

une évaluation distincte annuelle à l'échelle de l'État en sciences. Les élèves EL présentant des déficiences cognitives importantes participent à l'évaluation Multi-State Alternate Assessment (MSAA) en ELA et en mathématiques, ainsi qu'à une évaluation alternative à l'échelle de l'état en sciences. La « Politique de participation et de performance aux évaluations à l'échelle du District » est mise à jour chaque année et publiée sur la page des évaluations des États de l'OSSE sur son site Web ici : <https://bit.ly/2NTOcgO>.

ACCESS for ELLs 2.0

ACCESS for ELLs 2.0 est une évaluation sécurisée à grande échelle de maîtrise de l'anglais administrée aux élèves de la maternelle à la 12e année, identifiés comme étant des EL et âgés de 3 à 21 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle l'évaluation est administrée. Cette évaluation est donnée chaque année dans les États membres de WIDA pour suivre les progrès des élèves dans l'acquisition de l'anglais académique. ACCESS for ELLs 2.0 est conforme aux normes de développement de la langue anglaise de WIDA et évalue chacun des quatre domaines linguistiques d'écoute, d'expression orale, de lecture et d'écriture. Les élèves du District de Columbia participent à cette évaluation dans un format en ligne pour les élèves de la 1ère à la 12e année, tandis que les tests de maternelle et d'Alternate ACCESS for ELLs sont des tests sur papier. De plus, les élèves handicapés admissibles à un arrangement sur papier peuvent passer l'évaluation pour la 1ère à la 12e année sur papier. Pour que les LEA puissent administrer le papier ACCESS for ELLs, l'élève doit avoir un handicap qui l'empêche d'accéder à la technologie ou il est nouveau aux États-Unis et n'a jamais utilisé ladite technologie. Dans ce cas, contactez l'équipe d'évaluation de l'OSSE pour obtenir son approbation en envoyant un courriel à OSSE.Assessment@dc.gov.

Objet et utilisation d'ACCESS for ELLs 2.0

- Aide les élèves et les familles à comprendre le niveau actuel de maîtrise de l'anglais par les élèves tout au long du continuum de développement.
- Fait office de l'une des nombreuses mesures utilisées pour déterminer si les élèves sont prêts à quitter le programme d'aide linguistique.
- Génère des informations qui aident à déterminer si les EL ont atteint la maîtrise de la langue nécessaire pour participer de manière significative aux salles de classe de zone de contenu sans soutien du programme d'aide linguistique.
- Fournit aux enseignants des informations qu'ils peuvent utiliser par la suite afin d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage dans les programmes destinés à leurs EL.
- Fournit aux LEA des informations qui les aideront à évaluer l'efficacité de leurs programmes ESL/bilingues.
- Est conforme aux exigences fédérales en matière de suivi et de compte rendu des progrès des EL en matière de maîtrise de l'anglais.

Inscription et commande de l'administration de tests d'ACCESS for ELLs 2.0

ACCESS for ELLs 2.0 est principalement administrée en ligne, à l'exception du domaine de l'écriture dans certains niveaux scolaires et pour des arrangements sur papier. Pour pleinement se préparer à l'administration de tests, les LEA doivent effectuer un processus de vérification de la liste, afin de s'assurer que tous les élèves admissibles sont inscrits pour l'évaluation ACCESS for ELLs 2.0. Dans le cadre de ce processus, les LEA sont responsables de la soumission des informations de démographie, d'inscription et de tests dans le fichier de Pre-ID. Le fichier Pre-ID servira de fichier d'inscription officiel, de données utilisées pour remplir les étiquettes Pre-ID et d'informations nécessaires pour indiquer la commande de matériel via le système de gestion des évaluations de WIDA (Assessment Management System/AMS). Les étiquettes Pre-ID évitent aux administrateurs de tests de devoir masquer manuellement les informations démographiques des élèves sur les couvertures du cahier de test. Pour accéder au système de gestion des évaluations de WIDA (AMS), afin d'administrer en ligne l'évaluation ACCESS for ELLs 2.0 ou de commander du matériel supplémentaire, veuillez contacter votre point de contact pour les évaluations LEA EL.

Formation requise pour les administrateurs de tests d'ACCESS for ELLs 2.0

Les administrateurs de tests doivent effectuer les modules de formation requis avant d'administrer ACCESS for ELLs 2.0. Une fois les modules de formation terminés, les administrateurs de tests doivent obtenir une note de passage de 80 % pour tous les quiz applicables. Une fois la formation terminée, vous ne devez reprendre, chaque année, que la partie expression orale de la formation et son questionnaire correspondant. Les certificats de formation, se trouvant sur le portail du site Web de WIDA, seront mis à jour en tant que procès-verbal d'achèvement. La formation doit être terminée d'ici le début de la fenêtre de test (<http://bit.ly/2ydgewW>). La formation est aussi disponible en ligne sur le site Web de WIDA : www.wida.us. Les formations se trouvant sur le site Web de WIDA sont protégées par un mot de passe. Les administrateurs de tests devront contacter leur point de contact pour les évaluations LEA EL, en vue d'obtenir leurs identifiants de connexion ou d'appeler le centre de services à la clientèle de WIDA : 1-866-276-7735.

Sur le site de formation du coordinateur de tests et de coordinateur LEA sur le site Web de WIDA, les responsables d'ACCESS for ELLs 2.0 auront accès à des documents de formation clés, notamment :

- Manuel de l'administrateur de tests
- Manuel du coordinateur de tests de District et d'école
- Supplément d'accessibilité et d'arrangement
- Guide de l'utilisateur WIDA AMS
- Supplément au guide de l'utilisateur WIDA AMS, Validation des données
- Guide d'utilisation de la technologie

Notation et rapport d'ACCESS for ELLs 2.0

Une fois que toutes les notations ont été terminées, les relevés de notes individuels peuvent être téléchargés dans le WIDA AMS (www.wida-ams.us) et les relevés de notes sont envoyés par la poste au bureau central des LEA. Le relevé des parents/tuteurs doit être envoyé à la maison aux parents/tuteurs et peut être discuté avec l'élève pour la fixation d'objectifs et les contrôles des progrès. WIDA fournit des traductions du relevé des parents, ainsi qu'un exemple de lettre d'accompagnement pour les parents dans la bibliothèque de téléchargement de WIDA à l'adresse <https://bit.ly/2NRjDsl>. De plus, les notes sont disponibles dans le système de données d'éducation longitudinales à l'échelle du DC (Statewide Longitudinal Education Data/SLED) et dans l'application Early Access to EL Data. Les responsables de données LEA ont la possibilité d'exporter les données EL de SLED ou de l'application Early Access to EL Data et de les transmettre au coordinateur EL, afin qu'ils puissent déterminer le programme d'aide linguistique approprié pour l'élève.

En 2016, WIDA a rehaussé la barre en matière de maîtrise de la langue. Après avoir mené un processus d'établissement de normes en juillet et août 2016, WIDA a ajusté le note d'échelle d'ACCESS for ELLs 2.0 pour répondre aux exigences des normes étatiques de préparation au collège et à une carrière. Les attentes de WIDA en matière de maîtrise de l'anglais ont été modifiées pour répondre à une demande en faveur d'une rigueur accrue. À partir de l'année scolaire 2016-2017, les élèves doivent faire preuve de compétences linguistiques élevées pour obtenir les mêmes notes globales de niveau de maîtrise composite (1.0 à 6.0).

Vous trouverez plus d'informations sur la notation et la déclaration pour ACCESS for ELLs 2.0 sur le site Web de WIDA, à la section « Notation et déclaration » (<https://bit.ly/2q6HI6Y>).

Arrangements et autres services de soutien pour les élèves EL avec ou sans handicap d'ACCESS for ELLs 2.0

Les élèves EL handicapés ont le droit de recevoir des arrangements lors de tests à l'échelle de l'État, y compris ACCESS pour ELLs 2.0, à quelques exceptions près. Les arrangements, les fonctionnalités d'accessibilité et les fonctionnalités d'administration de tests sont décrits en détail sur le site Web de WIDA (<https://bit.ly/2L4ul0A>). L'équipe PEI de l'élève (ou des adultes familiers avec l'élève dans le cas d'un plan 504) doit déterminer comment l'élève participera au test ACCESS for ELLs 2.0 et documenter ces informations dans le plan PEI ou 504 de l'élève. Le plan PEI ou 504 de l'élève doit spécifier avec précision le ou les arrangements de tests qu'il recevra, ou si ce dernier participera au programme Alternate ACCESS for ELLs.

Alternate ACCESS for ELLs est une évaluation sur papier portant sur la maîtrise de l'anglais pour les élèves de la 1^{ère} à la 12^e année classés comme apprenants d'anglais et présentant des déficiences cognitives importantes qui les

empêchent de participer utilement à l'évaluation d'ACCESS for ELLs 2.0. Seuls les élèves EL présentant des déficiences cognitives importantes devraient être considérés pour le programme Alternate ACCESS for ELLs, en particulier s'ils participent à l'évaluation Multi-State Alternate Assessment (MSAA) ou s'ils sont en maternelle ou 2e, 9e, 10e ou 12e année et prendraient probablement la MSAA dans une année testée. Les élèves inscrits au programme Alternate ACCESS for ELLs doivent répondre aux critères d'admissibilité définis par l'OSSE. Comme avec ACCESS for ELLs 2.0, les administrateurs de tests doivent suivre la formation Alternate ACCESS for ELL sur le site Web de WIDA.

ACCESS for ELL 2.0 et sécurité des tests

Toutes les évaluations à l'échelle de l'État dans le District de Columbia, y compris ACCESS for ELLs 2.0, doivent respecter toutes les exigences spécifiées dans la Loi de 2013 sur l'intégrité des tests, modifiée en 2015, relative aux conditions standardisées d'administration de tests et à la sécurité des tests. L'OSSE fournit des directives claires sur les exigences et les normes de sécurité des tests dans la publication annuelle des « Lignes directrices sur la sécurité des tests du District de Columbia », qui sont publiées sur le site Web de l'OSSE « Formulaires de sécurité des tests et d'incidents » ici : <https://bit.ly/2NodYJe>.

Conditions de participation à l'évaluation du contenu à l'échelle de l'État pour les apprenants d'anglais

En plus de participer à une mesure annuelle de la maîtrise de l'anglais, les EL sont également tenus de participer aux évaluations de contenu suivantes à l'échelle de l'État :

- **De la 3e à la 8e année** : Art/alphabetisation de la langue anglaise et mathématiques chaque année
- **5e et 8e année** : Évaluations en sciences dans chaque classe
- **Lycée** : Les élèves doivent passer une évaluation en ELA, en mathématiques et en sciences au lycée

Pour l'année scolaire 2019-2020, le District de Columbia administrera les évaluations de contenu suivantes à l'échelle de l'État :

- **Art/alphabetisation de la langue anglaise et mathématiques** :
 - o Partenariat pour l'évaluation de l'état de préparation au collège et aux carrières - PARCC (Partnership for Assessment of Readiness for College and Careers)
 - o Évaluation Multi-State Alternate Assessment (pour les élèves ayant des déficiences cognitives importantes)
- **Sciences** :
 - o Évaluation en sciences du DC
 - o Évaluation alternative en sciences du DC

Arrangements pour les apprenants d'anglais sur des évaluations de contenu à l'échelle de l'État

Des informations sur les arrangements de tests pour les EL concernant les évaluations de contenu à l'échelle de l'État sont disponibles sur le site Web « Arrangements de tests » de l'OSSE ici à l'adresse : <https://bit.ly/2LiXrso>.

Pour plus d'informations sur les arrangements spécifiques pour les EL, veuillez vous reporter aux manuels des arrangements spécifiques aux évaluations publiés sur le site Web de l'OSSE. En plus des manuels spécifiques aux évaluations, l'OSSE a créé un « Guide des arrangements de tests - Partie II : Apprenants d'anglais », qui sert de guide pour la sélection et l'identification des caractéristiques et des arrangements d'accessibilité lors d'évaluations à l'échelle de l'État du District de Columbia pour les EL.

Des informations détaillées sur les évaluations de contenu à l'échelle de l'État sont disponibles sur le site Web des évaluations de l'État de l'OSSE ici à l'adresse : <https://bit.ly/2NTOcgO>.

Politique d'évaluation pour les apprenants d'anglais récemment arrivés aux États-Unis

Le ministère de l'Éducation des États-Unis définit un apprenant d'anglais (EL) « récemment arrivé » comme un élève inscrit dans une école aux États-Unis depuis moins de 12 mois. Pour les évaluations à l'échelle de l'État, les EL récemment arrivés sont définis comme les EL d'abord inscrits dans les écoles américaines dans les 12 mois suivant le premier jour de la fenêtre de test PARCC à l'échelle du district de l'année précédente (1er avril 2019).

Les EL récemment arrivés sont tenus de participer à l'évaluation ACCESS for ELLs 2.0, à l'évaluation en mathématiques du PARCC et à l'évaluation en sciences du DC (s'ils sont inscrits à une année/à un cours comportant un test requis). Ces élèves sont exemptés, pendant un an, de passer l'évaluation PARCC ELA. Si un élève récemment arrivé est un EL présentant les déficiences cognitives les plus importantes, ses évaluations requises pour l'année scolaire 2019-2020 sont les suivantes : Mathématiques MSAA, DC Science Alternate et Alternate ACCESS for ELLs. Conformément à la politique pour l'année 2018-2019, les EL récemment arrivés, d'abord inscrits dans des écoles américaines dans les 12 mois suivant le premier jour de la fenêtre de test de l'année précédente, ne sont pas inclus dans les déclarations sur les résultats de performance des évaluations 2019-2020 pour les mathématiques et les sciences. Ces exceptions ne peuvent être fournies à un élève qu'une seule fois.

ÉTAPE 7 : Sortie, reclassement et suivi

Sortie et reclassement

En général, les élèves ne sont plus considérés comme des EL une fois qu'ils ont acquis les compétences linguistiques nécessaires pour apprendre, dans tous les domaines du développement linguistique et académique, dans des contextes appropriés à leur âge et à leur niveau scolaire, sans nécessiter d'aide linguistique supplémentaire. Le terme « sortie » est utilisé lorsqu'un élève a été officiellement « sorti » du programme EL et qu'il n'a plus besoin de services de développement linguistique.

La décision de reclasser et de sortir les élèves des services EL est basée sur le niveau de compétence des élèves sur ACCESS for ELLs 2.0. Actuellement, une note composite globale d'au moins 5.0 lors de l'évaluation ACCESS for ELLs 2.0 indique la maîtrise de l'anglais et sert à signaler le reclassement d'un élève de EL à « EL suivi (EL monitored/ELm) ». Un élève reste identifié comme EL jusqu'à ce que la note 5.0 ou plus soit atteinte lors de l'évaluation ACCESS for ELLs 2.0.

Après l'administration de l'évaluation ACCESS for ELLs 2.0 annuelle, les LEA examinent les résultats des relevés de notes d'ACCESS pour déterminer le placement des élèves dans les services EL, sortir les élèves et évaluer l'efficacité du programme d'aide linguistique. Tous les EL doivent recevoir des notes dans les quatre domaines (écoute, expression orale, lecture, écriture) lors d'ACCESS for ELLs 2.0, afin de recevoir un niveau de maîtrise composite. Comme indiqué ci-dessus, les élèves ayant un niveau de maîtrise composite de 5.0 ou plus sont sortis des services EL. Les élèves ne sont pas sortis s'ils ne démontrent pas « la maîtrise » lors de cette évaluation sommative de la maîtrise de l'anglais.

Une fois que l'élève a atteint un niveau de maîtrise de l'anglais qui ne l'empêche plus de s'engager pleinement dans des contextes éducatifs, l'élève peut être sorti des programmes et services EL en se basant sur les critères et procédures de sortie uniformes du DC. La sortie et le reclassement des EL ne s'appliquent qu'aux EL identifiés conformément aux procédures d'identification décrites à l'étape 2 ci-dessus.

Les écoles desservant les adultes, qui offrent des filières non traditionnelles ne débouchant pas sur un diplôme régulier d'études secondaires, ont la possibilité d'élaborer leurs propres critères et procédures uniformes pour sortir les élèves des services. Voir page 11 pour davantage d'informations sur les exigences requises pour ce type de programme.

Critères de sortie :

- **L'élève reçoit au moins une note composite globale de 5.0 lors de l'évaluation ACCESS for ELLs 2.0.**
- Remarque : Les parents doivent être informés par écrit de la décision de sortie, de la maîtrise de l'anglais par l'élève, des preuves à l'appui et du droit de contester le reclassement. La notification par les parents doit être conservée dans le dossier.

Suivi

Les élèves sortis du statut EL doivent être suivis pendant **quatre** ans pour s'assurer que :

- L'élève n'a pas été prématurément sorti ;
- Tous les déficits académiques encourus ont été corrigés ; et
- L'élève participe de manière significative au programme d'enseignement standard comparable à celui de ses camarades non EL.

Une fois que les élèves sont sortis du programme d'aide linguistique, ils sont reclassés d'EL en EL suivi. Les LEA doivent avoir des processus de suivi des élèves EL suivis, qui incluent documenter la fréquence selon laquelle ils sont suivis et les informations qui seront examinées pour mesurer le succès. Si un élève ne réussit pas, le LEA devrait déterminer si la cause en est un manque de maîtrise de la langue ou d'autres facteurs, et mettre en place des procédures pour l'aider.

Pour fournir des services éducatifs efficaces aux élèves EL suivis, il est nécessaire de développer des processus permettant de suivre et de guider les progrès des élèves, notamment :

- Le suivi continu du développement des compétences/connaissances relatives au contenu à mesure que l'élève progresse dans son programme d'enseignement, afin d'assurer une transition réussie vers le programme d'enseignement régulier ; et
- L'évaluation périodique du programme en vue de s'assurer que les services de soutien académique pour les élèves EL suivis, lesquels devraient être alignés sur l'approche de suivi des LEA, sont efficaces.

CONSEILS DE SUIVI

Les scénarios suivants sont des exemples de situations dans lesquelles les élèves EL suivis peuvent nécessiter un soutien linguistique supplémentaire.

- Un élève du secondaire sort du programme à la fin de l'année scolaire. Au cours des deux premiers trimestres de l'année suivante, les bulletins de notes de l'élève indiquent des notes extrêmement mauvaises.
- Un élève sorti des services bilingues/EL commence à obtenir de mauvais résultats scolaires. Les membres du personnel attribuent à tort sa faible performance à un handicap, car ils le considèrent avoir une bonne maîtrise de l'anglais.
- L'absentéisme scolaire devient un problème pour un élève qui avait une bonne fréquentation avant de sortir des services bilingues/EL.

Réponse à l'intervention (Response to Intervention/RtI) est une approche éprouvée associée à des résultats positifs pour tous les élèves en difficulté, y compris les apprenants d'anglais. Pour plus d'informations sur RtI et sur la mise en œuvre efficace de cette approche pour les EL, visitez le réseau d'action RTI à l'adresse : [1>www.rtinetwork.org/](http://www.rtinetwork.org/) et <https://bit.ly/2Lt9XCv>.

Nouvelle identification

Si un EL sorti dispose maintenant du statut « EL suivi » et que le suivi suggère un besoin persistant en matière linguistique, les écoles peuvent tester à nouveau ou ré-évaluer l'élève pour déterminer s'il a besoin de services linguistiques supplémentaires. Les LEA devraient inclure les parents dans cette décision.

Si un LEA ou une école identifie à nouveau autrement un élève qui a précédemment été sorti du statut EL, il doit fournir une documentation de la nouvelle identification à l'OSSE via l'outil de soutien de l'OSSE (OSSE Support Tool/OST). En l'absence de documentation, l'OSSE supposera que les cas, dans lesquels un élève qui avait précédemment été sorti du statut EL est identifié comme étant un EL par le système d'information des élèves (Student Information System/SIS) du LEA, représentent une erreur de données et que le statut EL de l'élève passera par défaut à « sorti du statut EL ». Une fois qu'un LEA soumet à l'OSSE une documentation certifiant qu'un élève a été identifié à nouveau comme étant un EL, l'élève restera identifié comme tel jusqu'à ce qu'il soit soumis à un nouveau test portant sur ACCESS for ELLs 2.0 et qu'il réponde aux critères reconnus par l'État pour sortir du statut EL dans le cadre d'un nouveau test.

ÉTAPE 8 : Évaluation du programme

Tous les LEA doivent périodiquement évaluer le succès de leurs programmes EL et y apporter les modifications nécessaires. L'évaluation a pour but de déterminer le fonctionnement du programme par rapport aux objectifs énoncés. Certains LEA effectuent des évaluations internes du programme (analyses effectuées par le personnel du programme, de l'école ou du LEA), tandis que d'autres font appel à un évaluateur externe. Quelle que soit l'approche choisie, il est important que les LEA et/ou les écoles effectuent une analyse quantitative et qualitative approfondie du ou des modèles de programme choisis, ainsi que de leurs résultats.

En vertu du Titre III de la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire (ESEA), telle que modifiée par la Every Student Succeeds Act (ESSA), des ressources supplémentaires sont fournies aux LEA pour soutenir l'acquisition de la langue anglaise et la réussite scolaire des EL et des jeunes immigrants. Les bénéficiaires de subventions sont tenus de réaliser une évaluation et de fournir à SEA les résultats via un rapport. Le rapport doit contenir une description des activités menées et des élèves desservis, et doit inclure :

1. Une description des programmes et activités menés par le LEA avec les fonds reçus au cours des deux exercices immédiatement précédents, qui devrait inclure une description de la manière dont les programmes et activités ont complété les programmes financés principalement avec des fonds de l'État ou locaux ;
2. Le nombre et le pourcentage d'EL dans le programme qui progressent vers l'acquisition de la maîtrise de la langue anglaise sous forme agrégée et désagrégée ;
3. Le nombre et le pourcentage d'EL dans le programme atteignant la maîtrise de l'anglais en fonction des normes ELP, telles que déterminées par l'évaluation ELP ;
4. Le nombre et le pourcentage d'EL qui sortent des programmes pédagogiques d'enseignement linguistique en fonction de leur acquisition de la maîtrise de la langue anglaise ;
5. Le nombre et le pourcentage d'EL respectant les normes académiques étatiques complexes au cours de chacune des quatre années lorsqu'ils ne reçoivent plus de services sous forme agrégée et désagrégée, au minimum, par les apprenants d'anglais handicapés ;
6. Le nombre et le pourcentage d'EL n'ayant pas acquis la maîtrise de l'anglais dans les 5 ans suivant leur classification initiale en tant qu'EL et leur première inscription dans le LEA.

En outre, l'OSSE procédera à des examens sur place et/ou sur ordinateur des bénéficiaires des subventions aux Titre I et Titre III, partie A, via son protocole de suivi fondé sur les risques. Ces subventions ont des exigences spécifiques relatives à l'éducation et à l'entretien des EL, ainsi qu'à la participation de leurs familles. Pour plus d'informations, veuillez consulter la page <https://bit.ly/2LOzFCh>.

Le ministère de l'éducation des États-Unis (USDE) a développé des ressources de boîte à outils pour aider les écoles et les districts à réaliser des évaluations de programme approfondies et complètes. Pour plus d'informations sur la manière d'évaluer efficacement les programmes et les services destinés aux apprenants d'anglais, consultez la ressource de boîte à outils d'évaluation du ministère de l'Éducation à l'adresse <https://bit.ly/2uB3Ox0>.

Annexe A.

Meilleures pratiques en matière de programmes et d'interventions d'aide linguistique

Bien que les EL proviennent de différents milieux et atteignent différents niveaux d'éducation, il existe certaines caractéristiques communes concernant les principes de base de l'acquisition d'une langue seconde qui peuvent aider tous les enseignants à répondre à leurs besoins.

Tableau 3 : Étapes et stratégies

Étape	Caractéristiques	Calendrier	Instructions et stratégies de l'enseignant
Silencieux/ Réceptif	Non verbale, développant des compétences d'écoute, peut répondre non verbalement aux commandes et aux questions.	0 à 6 mois	Montrez-moi... Entourez le... Où est ...? Qui a...?
Discours précoce	Utilise des mots simples ou des phrases simples (généralement le temps présent), développant des compétences d'écoute.	6 mois- 1 an	Questions oui/non Questions soit/ou Listes de réponses en un ou deux mots Étiquettes
Émergence du discours	Utilise socialement le langage, répond par des phrases simples, utilise un langage académique.	1 à 3 ans	Pourquoi...? Comment...? Expliquez.. Réponses en expressions ou courtes phrases
Intermédiaire	Comprend et utilise des phrases plus complexes, le discours contient peu d'erreurs, comprend un langage plus académique.	3 à 5 ans	Que se passerait-il si...? Pourquoi pensez-vous...?
Avancé	Utilise un langage plus fluide avec des erreurs limitées, comprend la plupart des concepts de langage académique et abstraits.	5 à 7 ans	Décidez si ... Racontez ...

Stratégies pédagogiques pour les apprenants d'anglais

En plus de la mise en œuvre d'un programme d'aide linguistique approprié, il existe un certain nombre de stratégies que tous les enseignants qui travaillent avec des EL peuvent utiliser pour les aider à devenir plus compétents en anglais. Ces stratégies comprennent :

- 1. Différenciation :** Tous les enseignants d'EL, y compris les enseignants de l'éducation générale, les spécialistes et, le cas échéant, les enseignants de l'éducation spécialisée, doivent adapter leurs leçons, leurs devoirs et leurs groupes pédagogiques de manière à réduire les barrières linguistiques et à aider les EL à participer pleinement au programme d'enseignement.
- 2. Réactivité culturelle :** Les salles de classe doivent favoriser un environnement multiculturel dans lequel les élèves se sentent les bienvenus au sein de la communauté d'apprentissage.
- 3. Augmentation du temps d'attente.** Tous les élèves ont besoin de suffisamment de temps d'attente pour formuler une réponse à la question d'un enseignant. Il peut s'avérer nécessaire d'accorder un peu plus de temps aux EL pour digérer la réponse, produire le vocabulaire et formuler des phrases en vue d'exprimer leur pensée en anglais.
- 4. Modélisez l'anglais correct.** En particulier dans les premières phases de l'apprentissage d'une langue, il est important de ne pas trop corriger la grammaire. Les élèves peuvent être frustrés et hésiter à parler s'ils sont constamment corrigés. Modélisez plutôt l'utilisation de la structure correcte de l'anglais lors des cours et des conversations informelles avec l'élève.

5. **Simplifiez votre langage et utilisez des éléments visuels.** Pendant les cours et les conversations informelles, les enseignants doivent utiliser diverses techniques pour assurer la compréhension. Celles-ci incluent la simplification du langage, la reformulation, la répétition de mots/phrases clés, la mise en question de la compréhension, l'utilisation du langage corporel/ des gestes et l'utilisation d'éléments visuels (p. ex. images, dessins, cartes, organisateurs graphiques, etc.). Les élèves ont besoin d'une contribution compréhensible pour développer leurs propres capacités de compréhension et d'expression orale.
6. **Incorporez une variété de styles d'apprentissage.** Tous les élèves apprennent différemment. Présentez le matériel selon divers styles d'apprentissage (c.-à-d. oral, visuel, tactile, kinesthésique).
7. **Jumelez les élèves et utilisez l'apprentissage coopératif.** Pour les EL de tous les niveaux, ainsi que pour les autres élèves, le jumelage ou le regroupement peuvent être des méthodes efficaces pour promouvoir l'acquisition du langage. Envisagez diverses activités de jumelage et d'apprentissage coopératif. Quelques exemples incluent (a) jumeler des élèves qui partagent la même langue parlée à la maison, (b) jumeler des élèves qui ne partagent pas la même langue parlée à la maison, (c) utiliser des groupes hétérogènes pour mener à bien un projet et (d) utiliser des centres pour des activités en petits groupes.
8. **Diversifiez les activités d'apprentissage en fonction des étapes du développement du langage.** Les élèves ont besoin de multiples occasions de s'exercer à parler, à écouter, à lire et à écrire. L'enseignant doit associer l'étape de développement du langage à une activité appropriée, en fonction du niveau de langage requis par l'activité. Par exemple, rédiger des légendes à partir d'illustrations pour un compte-rendu de lecture est approprié pour un élève de niveau faible à intermédiaire. Toutefois, un élève plus avancé devrait être capable de rédiger un compte-rendu de lecture à partir d'un plan élaboré avec un camarade ou un enseignant.
9. **Utilisez les connaissances antérieures.** Comme c'est le cas pour tous les élèves, il est important d'utiliser les connaissances et les expériences antérieures d'un EL pour son inclusion et son engagement dans la leçon. Les élèves peuvent avoir des connaissances d'une matière dans leur langue maternelle et ne manquer que le vocabulaire anglais pour partager ces connaissances. Les élèves ont peut-être eu des expériences liées à l'histoire ou à la leçon. Leur fournir diverses possibilités (p. ex. dessiner, montrer du doigt, fournir des cartes illustrées), pour créer des liens avec leur propre vie, constitue une stratégie d'enseignement précieuse.
10. **Intégrez les langues et les cultures des élèves.** L'utilisation des langues parlées à la maison des élèves leur donnera un sentiment de fierté. Les enseignants peuvent intégrer les langues parlées à la maison de différentes manières. Envisagez le « mot de la semaine » dans une langue différente. Ce mot pourrait être intégré à diverses activités. Parmi les autres exemples d'intégration de différentes langues figurent les salutations matinales dans différentes langues, les parents visiteurs qui enseignent un sujet dans la langue parlée à la maison, les visiteurs extérieurs qui peuvent enseigner des chansons, des poèmes, les élèves qui enseignent une chanson ou une comptine dans la langue parlée à la maison, etc. Les cultures d'origine des élèves peuvent être intégrées à travers la littérature, les poèmes, les images, les films et les sorties éducatives. Dans notre monde multiculturel, tous les élèves tirent profit de l'apprentissage de différentes cultures. Dans le même ordre d'idées, restreindre l'utilisation de la langue parlée à la maison pendant l'enseignement peut isoler un EL, en particulier s'il s'agit de débutants avec peu ou pas de compétences en anglais, ou qui essaient d'obtenir une aide scolaire auprès d'une personne parlant la même langue.
11. **Soutien intensif de la lecture.** Si les données de l'évaluation formative laissent penser que l'apprenant d'anglais est à risque de problèmes de lecture en anglais, les chefs d'établissement et les enseignants doivent essayer de lui donner la possibilité de recevoir un enseignement direct supplémentaire, lors de séances intensives et structurées avec de petits groupes d'élèves qui ont des niveaux de compétences similaires. Les types d'interventions fournies et le temps passé dans l'instruction de retrait doivent être liés aux lacunes identifiées dans les connaissances des élèves. En particulier pour les lecteurs émergents, les interventions devraient porter sur les cinq éléments de base de la lecture : (a) conscience phonologique, (b) phonétique, (c) fluidité en lecture, (d) vocabulaire et (e) compréhension.
12. **Soyez attentif à la fatigue mentale.** Les apprenants de langues peuvent succomber à la fatigue mentale lorsqu'ils acquièrent une nouvelle langue, même s'ils possèdent des compétences de communication avancées. Cette fatigue peut se traduire par un désengagement de l'activité académique. Accordez à un EL, présentant une fatigue mentale, l'opportunité de se rafraîchir périodiquement en créant ou en autorisant de brèves pauses dans l'enseignement nécessitant des demandes réduites de communication en anglais, comme un casse-tête, parcourir un texte avec des images ou regarder une vidéo.
13. **Soyez conscient de votre communication avec l'élève.** Abstenez-vous de parler trop lentement ou trop fort. Ces styles de communication peuvent non seulement offenser un élève, mais également déformer les mots, rendant le discours inintelligible pour un apprenant d'une langue.

Évaluation provisoire des progrès des élèves

En sélectionnant et en désignant des évaluations (c.à.d. rubriques, échelles de notation, listes de contrôle des observations, évaluations référencées par des normes) capables d'évaluer de manière authentique les progrès des EL et leur réponse à l'enseignement et aux interventions, les équipes scolaires peuvent continuellement informer et soutenir l'enseignement et l'intervention.

Évaluer les progrès des élèves peut aider à rendre l'enseignement plus réactif en fournissant en temps opportun une rétroaction aux élèves, aux parents, aux enseignants et aux administrateurs, et en aidant les membres de l'équipe à déterminer le succès des interventions. Les résultats de l'évaluation peuvent indiquer si les interventions actuelles sont suffisantes pour améliorer les performances des élèves ou si une approche différente et des soutiens sont nécessaires.

Considérations pour évaluer les progrès des élèves :

- Déterminer les attentes concernant les progrès des élèves.
- Déterminer si les élèves bénéficient du programme d'enseignement.
- Identifier les élèves qui ne démontrent pas de progrès adéquats. Examiner les données des élèves ventilées par langue, sexe, race, appartenance ethnique, temps passé aux États-Unis, temps passé dans le LIEP, besoins spécifiques identifiés ou suspectés et/ou besoins socio-affectifs.
- Construire un enseignement/des interventions adaptés à la culture pour les élèves dans le besoin.
- Comparer l'efficacité de différentes formes d'enseignement/d'intervention et de conception de programmes.

Normes de maîtrise de l'anglais de WIDA

Le cadre de développement de la langue anglaise de WIDA, qui contient les normes de développement linguistique du DC pour les EL de la maternelle à la 12e année, comprend :

- Langue sociale et pédagogique
- Le langage des arts du langage
- Le langage des mathématiques
- Le langage des sciences
- Le langage des études sociales

Les normes de la petite enfance, mentionnées ci-dessous, englobent également le langage du développement physique.

Les normes de maîtrise de l'anglais (English Language Proficiency/ELP) de WIDA sont conçues comme un outil de planification des programmes d'études et de l'enseignement. Les normes aident les éducateurs à déterminer les niveaux de maîtrise de l'anglais des élèves et à mettre au défi les élèves d'atteindre des niveaux plus élevés.

Les normes de développement de la langue anglaise de WIDA sont actuellement disponibles sous forme de deux documents distincts, répartis par âge et par niveau scolaire. Les [normes de développement précoce de la langue anglaise](#) (pour les âges de 2,5 à 5,5 ans) peuvent être téléchargées à l'adresse <https://bit.ly/2Nonuf8>. Les normes de développement de l'anglais langue de la maternelle à la 12e année peuvent être téléchargées à l'adresse <https://bit.ly/2NI2tIS>

Les domaines linguistiques

Chacune des cinq normes de l'ELP englobe les quatre domaines linguistiques suivants, qui définissent la manière dont les EL les traitent et les utilisent :

ÉCOUTE

Traiter, comprendre, interpréter et évaluer le langage parlé dans diverses situations.

EXPRESSION ORALE

S'engager dans la communication orale dans une variété de situations pour une variété d'objectifs et de publics.

LECTURE

Traiter, comprendre, interpréter et évaluer le langage écrit, les symboles et le texte avec compréhension et aisance.

ÉCRITURE

S'engager dans la communication écrite dans une variété de situations pour une variété d'objectifs et de publics.

Groupements de niveau scolaire

Chaque norme est organisée par groupements de niveau scolaire :

- | | | | |
|--|--------------|------------|-------------------|
| • Pré-maternelle
(écouter et parler
seulement pour les
âges de 2,5 à 5,5 ans) | • 1ère année | • 5e année | • 9e à 10e année |
| | • 2e année | • 6e année | • 11e à 12e année |
| | • 3e année | • 7e année | |
| • Maternelle | • 4e année | • 8e année | |

Les niveaux de maîtrise de l'anglais

En mappant les étapes du développement de la langue anglaise sur un continuum d'acquisition de la langue seconde, nous commençons à définir les six niveaux de maîtrise de l'anglais :

Niveau de performance	Description
6 : ATTEINDRE	Langage spécialisé ou technique reflétant les zones de contenu au niveau scolaire. Variété de longueurs de phrase de complexité linguistique diverse dans un discours oral ou écrit prolongé, comme requis par les niveaux scolaires spécifiques.
5 : FAIRE LA TRANSITION	Langage spécialisé ou technique des zones de contenu. Variété de longueurs de phrase de complexité linguistique diverse dans une divulgation orale ou écrite prolongée, y compris des récits, des rédactions ou des rapports. Langage oral et écrit presque comparable à celui de camarades maîtrisant l'anglais, lorsque l'on est présenté avec des matériels de niveau scolaire.
4 : ÉLARGIR	Langage spécifique et quelque peu technique des zones de contenu. Variété de longueurs de phrase de complexité linguistique diverse dans le discours oral ou plusieurs phrases ou paragraphes apparentés. Langage oral ou écrit avec peu d'erreurs phonologiques, syntaxiques ou sémantiques qui ne gênent pas le sens général des communications, lorsque l'on est présenté avec un discours oral ou écrit en relation accompagné de supports sensoriel, graphique ou interactif.
3 : DÉVELOPPER	Langage général et quelque peu spécifique des zones de contenu. Phrases étendues en interaction orale ou paragraphes écrits. Langage oral ou écrit comportant des erreurs phonologiques, syntaxiques ou sémantiques pouvant gêner la communication, mais conservant une grande partie de son sens, lorsque l'on est présenté avec des descriptions narratives ou explicatives orales ou écrites accompagnées de supports sensoriel, graphique ou interactif.
2 : COMMENCER	Langage général lié aux zones de contenu. Expressions ou courtes phrases. Langage oral ou écrit avec erreurs phonologiques, syntaxiques ou sémantiques qui gênent souvent le sens de la communication, lorsque l'on est présenté avec des commandes à étapes multivoques, des instructions, des questions ou une série de déclarations accompagnées de supports sensoriel, graphique ou interactif.
1 : ENTRER	Représentation graphique illustrée de la langue des zones de contenu. Mots, expressions ou morceaux de langage, lorsque l'on est présenté avec des commandes en une étape, des instructions, le choix de oui/non, ou des erreurs sémantiques qui gênent souvent la compréhension lorsque l'on est présenté avec des commandes orales de base, des questions directes ou de simples déclarations accompagnées de supports sensoriel, graphique ou interactif.

Informations suggérées de WIDA

Les descripteurs « Can Do » de WIDA fournissent des informations sur ce que les EL peuvent démontrer tout au long du continuum de l'acquisition du langage. Les documents « Can Do », disponibles en anglais et en espagnol de la maternelle à la 12e année, peuvent aider à la planification, à l'enseignement et à l'évaluation, et peuvent permettre d'initier des conversations avec les titulaires de classe et les familles au sujet de l'apprentissage des langues. Visitez le site Web <https://bit.ly/1OpYQsH>.

Annexe B.

Exceptions admissibles à la politique des apprenants d'anglais pour l'identification des élèves apprenant l'anglais

Aperçu

En réponse aux commentaires des LEA concernant l'identification des élèves en tant qu'EL en utilisant l'historique ACCESS for ELLs, l'audit des inscriptions et les données démographiques, l'OSSE accorde les exceptions suivantes à la politique actuelle des EL en matière d'identification des EL. L'identification appropriée des EL devrait être complétée et vérifiée par les LEA dans le cadre de l'audit des inscriptions et de la validation des données de fin d'année. Cependant, l'OSSE reconnaît qu'il est dans l'intérêt des élèves de permettre aux LEA de demander des exceptions admissibles pour tout élève soupçonné d'avoir été identifié à tort comme étant EL. Si une exception admissible est approuvée, le statut EL de l'élève pour l'année scolaire en cours sera modifié dans les données faisant autorité de l'OSSE.

Conformément à la politique décrite à l'étape 7 du présent document, « une note composite globale d'au moins 5.0 lors de l'évaluation ACCESS for ELLs 2.0 indique la maîtrise de l'anglais et sert à signaler le reclassement d'un élève de EL à ' EL suivi (ELm) '. Un élève reste identifié comme EL jusqu'à ce que la note 5.0 ou plus soit atteinte lors de l'évaluation ACCESS for ELLs 2.0. » Une exception admissible à l'identification des EL est définie comme l'un des scénarios suivants.

Scénario 1 : Certifié comme EL au moins une fois au cours des années précédentes, mais a l'anglais comme langue maternelle

L'élève a été identifié comme EL dans la certification d'audit ou démographique au cours d'une année depuis l'année scolaire 2014-2015. Le LEA indique que l'élève a été identifié à tort comme étant EL et qu'il ne devrait pas être identifié en tant que tel pendant l'année scolaire en cours.

Une exception à la politique EL peut être accordée si le LEA actuel soumet, et l'OSSE approuve, la documentation suivante indiquant que l'élève ne doit pas être considéré comme EL :

- a. Lettre du parent indiquant que l'élève est un anglophone,

OU

- b. Le sondage sur la langue parlée à la maison de l'OSSE montre que l'élève a l'anglais comme langue maternelle et/ou ne parle que l'anglais à la maison,

ET

- c. Lettre du spécialiste des EL indiquant que l'élève est un anglophone.

Scénario 2 : Délai de prescription

La seule preuve que l'élève ait reçu des services EL provient de l'année scolaire 2013-2014 ou avant (c.-à-d. que l'élève a été identifié comme EL au cours de l'année scolaire 2013-2014 ou avant et/ou qu'il a récemment terminé l'évaluation ACCESS au cours de l'année scolaire 2013-2014 ou avant et n'a pas atteint le niveau de maîtrise), et il n'existe aucune preuve que l'élève ait reçu des services EL en 2014-2015 ou plus tard. Le LEA informe l'OSSE du fait que l'élève ne doit pas être considéré comme EL durant l'année scolaire en cours.

Une exception à la politique EL peut être accordée si le LEA actuel soumet, et l'OSSE approuve, la documentation suivante indiquant que l'élève ne doit pas être considéré comme EL :

- a. Lettre du parent indiquant que l'enfant n'a pas besoin des services EL

OU

- b. Données du contrôleur montrant que l'élève maîtrise l'anglais

ET

- c. Lettre du spécialiste EL indiquant que l'élève n'a pas besoin des services EL

Scénario 3 : Identifié à nouveau comme EL après avoir reçu une note 5.0 ou plus lors de l'évaluation ACCESS

L'élève a participé à l'évaluation ACCESS et a reçu une note composite de 5.0 ou plus ; il a par la suite été identifié comme EL dans la certification d'audit ou démographique au cours de l'année scolaire 2014-2015 ou plus tard. Le LEA indique que l'élève a été identifié à nouveau à tort comme étant EL et qu'il ne devrait pas être identifié en tant que tel pendant l'année scolaire en cours.

Si le LEA actuel est le LEA ayant identifié l'élève comme étant un EL dans la certification d'audit ou démographique au cours de l'année scolaire 2014-2015 ou plus tard, une exception à la politique EL peut être accordée si le LEA soumet, et l'OSSE approuve, la documentation suivante indiquant que l'élève n'aurait pas dû être identifié à nouveau pour les services EL :

- a. Documentation d'une réunion tenue entre le parent et le spécialiste EL (et/ou l'administrateur), avec les signatures de chaque partie, indiquant que l'enfant n'a pas été identifié à nouveau pour les services EL et qu'il est dans le statut suivi.

*Si le LEA actuel n'est **pas** le LEA ayant identifié l'élève comme étant un EL* dans la certification d'audit ou démographique au cours de l'année scolaire 2014-2015 ou plus tard, une exception à la politique EL peut être accordée si le LEA actuel soumet, et l'OSSE approuve, une lettre du spécialiste EL indiquant que l'élève n'aurait pas dû être identifié à nouveau pour les services EL auprès du LEA précédent et qu'il est dans le statut suivi.

Scénario 4 : ACCESS utilisée comme contrôleur ; l'élève n'est pas dans le statut EL suivi

L'élève a participé à l'évaluation ACCESS au cours de l'année scolaire 2016-2017 ou avant et a obtenu une note composite de 5.0 ou plus pour toutes les administrations d'ACCESS ; l'école indique que l'évaluation ACCESS a été utilisée comme contrôleur pour les services EL et que l'élève n'a jamais reçu de services EL. L'élève n'a pas été identifié comme EL dans la certification d'audit ou démographique au cours de l'année scolaire 2014-2015 ou plus tard. Le LEA indique que l'élève ne doit pas être considéré comme EL durant l'année scolaire en cours.

Une exception à la politique EL peut être accordée si le LEA actuel soumet, et l'OSSE approuve, une lettre du spécialiste EL indiquant que l'élève est un anglophone.

Remarque : Les données du contrôleur ne sont pas nécessaires, car la note composite ACCESS indique déjà une maîtrise de l'anglais.

Annexe C.

Ressources disponibles pour les enseignants et les leaders pédagogiques

Livres

1. *La langue académique dans diverses salles de classe(série)* de Margo Gottlieb et Gisela Ernst-Slavit, Corwin, 2013.
2. *Apprenants d'anglais dans la classe de mathématiques* de Debra S. Coggins, Corwin, 2014.
3. *RTI pour divers apprenants : Plus de 200 interventions pédagogiques* de Catherine C. Collier, Corwin, 2010.
4. *Sept étapes pour séparer la différence du handicap* de Catherine C. Collier, Corwin, 2010.
5. *Élèves dont l'éducation formelle est interrompue : Faire la transition entre où ils se trouvent et ce dont ils ont besoin* de Brenda K. Custodio et Judith B. O'Loughlin, Corwin, 2017.
6. *Enseigner les sciences aux apprenants d'anglais : Miser sur les forces des élèves* de Ann S. Rosebery, Association nationale des professeurs de sciences, 2008.
7. *Pourquoi les apprenants d'anglais éprouvent-ils des difficultés à lire ? : Distinguer l'acquisition du langage des troubles de l'apprentissage* de Janette Kettmann Klingner et John J. Hoover, Corwin, 2016.
8. *Aucune préparation : Activités prêtes pour la classe de langue* de Laurel Pollard, Alta Book Center, 1997.
9. *Aucune préparation pour les débutants : Activités prêtes pour la classe de langue* de Laurel Pollard, Alta Book Center, 2001.

Sites Web

Ressources basées sur les normes de maîtrise de l'anglais

WIDA

<https://wida.wisc.edu/>

Enseignement

Colorin' Colorado

www.colorincolorado.org/

everythingESL.net

www.everythingESL.net

Protocole d'observation pédagogique protégé

<http://bit.ly/2ydv60F>

Politique

Ministère de l'éducation, Bureau des programmes pour les droits civils des apprenants d'anglais

<http://bit.ly/2xQv0uM>

Réussite éducative des enfants et des jeunes apprenant l'anglais des Académies nationales des sciences, de l'ingénierie et de la médecine : Avenirs prometteurs

<https://bit.ly/2mGQ9Ps>

Nouveaux EL d'Amérique en vertu de l'article ESSA

<http://bit.ly/2x0SYEN>

Plan d'État ESSA approuvé par l'OSSE

<http://bit.ly/2yL7GN7>

Contrôleur d'anglais oral Pre-IPT

www.ballard-tighe.com

Associations professionnelles

Association nationale pour l'éducation bilingue

www.nabe.org

Enseignants d'anglais aux locuteurs d'autres langues

<http://www.tesol.org/>

Enseignants d'anglais de la région de Washington aux locuteurs d'autres langues

<http://watesol.wildapricot.org/>

Soutien programmatique

Boîte d'outils de l'apprenant d'anglais du Ministère de l'éducation

<https://bit.ly/1exU0tO>

Association de recherche pour le développement interculturel

www.idra.org

Accès aux langues

<http://bit.ly/2fWAEIu>

Consortium d'égalité du centre du littoral de l'Atlantique

<https://maec.org>

Page de l'OSSE destinée à l'apprenant d'anglais

<https://osse.dc.gov/page/english-learners-els>

Laboratoire régional d'éducation Ouest (Regional Educational Laboratory West/REL West)

www.wested.org/program/regional-educational-laboratory-west/

Annexe D.

FAQ DE L'ESSA

Qu'est-ce que l'ESSA ?

La Loi intitulée Every Student Succeeds Act, également connue sous le nom de ESSA, modifie la Loi fédérale de 1965 sur l'enseignement primaire et secondaire (Elementary and Secondary Education Act/ESEA). Comme indiqué sur la page d'accueil de l'ESSA du ministère de l'Éducation des États-Unis à l'adresse www.ed.gov/ESSA

L'ESSA comprend des dispositions qui aideront à assurer le succès des élèves et des écoles. Voici quelques-unes d'entre elles. La loi :

- Défend l'équité, en maintenant des protections essentielles pour le compte des élèves américains défavorisés et ayant des besoins élevés.
- Exige, pour la première fois, que tous les élèves américains se conforment à des normes académiques élevées qui les prépareront au succès à l'université et dans une carrière.
- S'assure que les éducateurs, les familles, les élèves et les communautés reçoivent des informations essentielles, via des évaluations annuelles à l'échelle de l'État, qui mesurent les progrès des élèves par rapport à ces normes élevées.
- Aide à soutenir et à développer les innovations locales - y compris les interventions fondées sur des preuves et sur des lieux développées par les leaders locaux et les éducateurs - conformément à nos [Investir dans l'innovation](#) et [Quartiers prometteurs](#).
- Soutient et élargit les investissements historiques de cette administration pour accroître l'accès à un programme [préscolaire](#) de haute qualité.
- S'attend toujours à ce qu'il y ait une responsabilisation et des actions pour provoquer un changement positif dans nos écoles les moins performantes, où les groupes d'élèves ne progressent pas et où les taux d'obtention de diplôme sont faibles sur de longues périodes.

Chaque État est tenu de créer un plan décrivant la manière dont il mettra en œuvre l'ESSA. DC a créé un plan d'État ESSA détaillant la manière dont les LEA seront tenues responsables du développement académique et de la langue anglaise des EL.

Les LEA du DC ont commencé la mise en œuvre de l'ESSA au cours de l'année scolaire 2017-2018.

Quels sont les changements soulignés en vertu de l'ESSA pour les apprenants d'anglais ?

L'ESSA transfère la responsabilité des EL du Titre III fédéral au Titre I. Auparavant, seules les écoles publiques proposant des programmes d'aide linguistique relevant du Titre III étaient tenues responsables de l'éducation des EL. Désormais, en vertu du Titre I, toutes les écoles publiques desservant les élèves de la pré-maternelle à la 12^e année sont tenues responsables, en vertu de l'ESSA, de l'éducation et du développement de la langue anglaise des EL.

Pourquoi ai-je besoin de savoir cela ?

Les éducateurs des EL devraient être conscients de ce dont ces derniers ont besoin afin de réussir et des normes auxquelles les écoles sont tenues en ce qui concerne leur enseignement. Cette prise de conscience s'accompagne de choix dans la conception, l'évaluation, les ressources académiques et non académiques, le soutien familial et le développement professionnel des programmes EL, qui aideront les EL et les écoles à satisfaire aux critères de référence de l'ESSA.

Quels sujets ESSA dois-je immédiatement connaître pour que mon programme EL commence du bon pied ?

La couverture complète des dispositions pour les EL figure dans le plan d'État du DC pour l'ESSA à l'adresse <https://bit.ly/2No0MEh>. Les sujets de préoccupation immédiate sont les suivants :

Procédures d'entrée normalisées à l'échelle de l'État :

Les procédures d'entrée restent les mêmes (reportez-vous à l'étape 2 du présent guide) avec l'ajout de l'utilisation, à l'échelle de l'État, du sondage sur la langue parlée à la maison de l'OSSE.

Inclusion des débutants/des EL récemment arrivés dans les évaluations de contenu :

Pour l'art de la langue anglaise (English language arts/ELA), les EL récemment arrivés, d'abord inscrits dans les écoles américaines dans les 12 mois suivant le premier jour de la fenêtre de test de l'année précédente, sont tenus de passer l'évaluation ACCESS for ELLs et sont dispensés de passer l'évaluation PARCC ELA ou MSAA ELA.

Procédures de sortie normalisées à l'échelle de l'État :

Les procédures restent les mêmes (reportez-vous à l'étape 7 du présent document). Les élèves sortiront après avoir atteint la note composite de niveau 5.0, lors de l'évaluation linguistique sommative de WIDA ACCESS for ELLs 2.0. L'OSSE continuera à examiner les critères de sortie pour les élèves scolarisés de la pré-maternelle à la 12^e année et à explorer des critères potentiels supplémentaires pour sortir du statut EL à l'avenir.

Suivi des anciens EL :

À la sortie du programme EL, les anciens EL doivent maintenant être suivis pendant quatre ans au lieu de deux ans.

Inclusion des EL suivis dans un sous-groupe d'apprenants d'anglais (pour la responsabilisation) :

Les EL suivis seront inclus, pendant deux ans, dans le groupe d'élèves EL à des fins de responsabilisation et de calcul des cotes STAR des écoles et des groupes d'élèves spécifiques dans le cadre STAR.

Indicateur EL dans le système de responsabilisation de l'État :

Le groupe d'élèves EL représente 5 % de la cote STAR globale d'une école dans le cadre STAR.

Taux de diplomation des EL :

Le plan d'État de l'ESSA vise à ce que le taux de diplomation ajusté de la cohorte (Adjusted Cohort Graduation Rate /ACGR) pour tous les groupes d'élèves spécifiques, y compris les EL, soit de 90 % d'ici 2039.

Annexe E.

Programmes de qualité pour les apprenants d'anglais : Un outil de réflexion sur la préparation à l'école

Introduction

L'objectif de l'outil de réflexion sur la préparation à l'école est de fournir aux organismes locaux responsables de l'enseignement (LEA) et aux écoles un aperçu des forces et des faiblesses actuelles des services de soutien au programme destiné aux apprenants d'anglais dans leur milieu scolaire.

Alors que les LEA et les écoles commencent ce processus, il est recommandé que toutes les parties prenantes, dans le cadre de leur mission de desservir tous les élèves, aient un engagement défini en faveur de l'amélioration des performances académiques des EL. Cela pourrait inclure une déclaration publiée et disséminée des attentes de la communauté scolaire concernant une vision et un ensemble d'objectifs qui définissent les niveaux de réussite de tous les élèves, y compris les EL. Le personnel, les parents et tous les élèves, y compris les parents et les élèves appartenant à la minorité linguistique, devraient avoir accès aux informations concernant la vision et les objectifs pour les EL dans une langue qu'ils peuvent comprendre.

En utilisant le système de notation ci-dessous, il est recommandé que les responsables d'école, les coordinateurs du programme EL et les autres membres du personnel scolaire concernés travaillent ensemble pour mener à bien l'auto-évaluation. Cet outil doit être utilisé par les LEA/les écoles uniquement à des fins d'information et de planification.

Directives : Lisez chaque indicateur ci-dessous. Évaluez l'état de préparation de l'école dans chaque domaine d'intervention en utilisant le système de notation décrit pour chaque indicateur (3- Oui, 2 - En cours, 1 - Non). Une fois terminé, remplissez le tableau récapitulatif, disponible à la fin de l'outil, en ajoutant les totaux pour chaque domaine et en résumant les résultats.

Zones	Oui (3)	En cours (2)	Non (1)	Actions requises	Preuve à l'appui de la cote	Calendrier	Personnel en charge
1. Procédures/Protocoles d'inscription							
Le personnel d'accueil est formé pour accueillir tous les parents de manière adaptée à la culture et les aider à remplir les formulaires d'enregistrement.							
Les formulaires d'enregistrement sont disponibles dans toutes les langues parlées dans la communauté scolaire.							
Les formulaires d'enregistrement et les procédures d'inscription ne demandent pas de numéro de sécurité sociale.							
Les formulaires d'enregistrement et les procédures d'inscription ne demandent pas le statut d'immigration ou de visa.							
Les formulaires d'enregistrement n'exigent pas que les parents entreprennent une vérification de leurs antécédents ethniques ou raciaux. Cela peut être demandé, mais peut ne pas être requis.							
2. Processus d'identification							
L'école doit administrer le sondage sur la langue parlée à la maison (HLS), y compris la page de couverture « Pour les familles » à tous les élèves.							
L'école forme le personnel à l'administration du HLS.							
Le personnel de l'école est formé pour fournir des interprètes (en personne ou par téléphone) en cas de besoin, pour aider les familles à remplir le HLS dans une langue qu'ils peuvent comprendre.							

Zones	Oui (3)	En cours (2)	Non (1)	Actions requises	Preuve à l'appui de la cote	Calendrier	Personnel en charge
L'école dispose de procédures standard et uniformes pour administrer et interpréter les résultats du HLS conformément à la fiche « Pour les LEA : Administration du sondage sur la langue parlée à la maison » de l'OSSE.							
3. Évaluation linguistique initiale							
L'école utilise un contrôleur approuvé par l'OSSE pour évaluer le niveau de maîtrise de l'anglais des élèves identifiés.							
L'école a acquis et/ou dispose d'un nombre suffisant de contrôleurs pour l'année scolaire.							
L'école dispose d'un personnel qualifié et formé pour administrer le contrôleur et interpréter les résultats. ¹							
Les parents et les tuteurs sont informés, par une lettre de notification aux parents, du niveau de maîtrise de l'anglais de leur enfant et des options du programme d'aide linguistique en temps opportun (voir Placement pour plus de détails) et dans une langue qu'ils peuvent comprendre. ²							
4. Placement							
L'école utilise les résultats du test de maîtrise de la langue pour déterminer le niveau de services linguistiques requis.							
L'école utilise une procédure standard pour évaluer les relevés de notes d'autres écoles/pays afin de faciliter la détermination du placement.							
Les EL sont placés dans des programmes d'enseignement adaptés à leur âge/à leur classe, qui traitent à la fois l'acquisition de l'anglais et l'accès au contenu de base.							
L'école informe les parents, par la lettre de notification aux parents, des résultats du test de maîtrise de l'anglais et du placement de leur enfant dans une langue qu'ils peuvent comprendre, dans les 30 jours qui suivent l'inscription au programme d'aide linguistique, si l'enfant est inscrit au début de l'année scolaire.							
L'école informe les parents des résultats du test de maîtrise de l'anglais et du placement de leur enfant dans une langue qu'ils peuvent comprendre, dans les deux semaines qui suivent l'inscription, si l'enfant est inscrit au début de l'année scolaire.							

Zones	Oui (3)	En cours (2)	Non (1)	Actions requises	Preuve à l'appui de la cote	Calendrier	Personnel en charge
La lettre de notification devrait fournir aux parents des informations sur leur droit de renoncer au droit de leur enfant d'avoir accès au programme d'aide linguistique de l'école.							
L'école conserve des archives de toutes les lettres de notification envoyées et des réponses reçues.							
5. Programme d'aide linguistique							
L'école met en œuvre un modèle d'enseignement judicieux sur le plan pédagogique. Modèle utilisé : _____							
L'école a et/ou utilise suffisamment de ressources financières et programmatiques pour mettre en œuvre efficacement le programme.							
Le programme d'aide linguistique choisi comprend un enseignement conforme aux normes de maîtrise de l'anglais et aux normes de contenu de niveau scolaire, établies par l'évaluation et la conception de l'enseignement de classe mondiale (World-class Instructional Design and Assessment/WIDA).							
Le programme d'aide linguistique est offert jusqu'à ce que l'élève atteigne la maîtrise de la langue, comme décrit dans les procédures de sortie.							
L'école crée, au moins une fois par an, des objectifs individualisés de développement de la langue anglaise dans les quatre domaines linguistiques pour chaque EL.							
Les objectifs individualisés de développement de la langue anglaise sont partagés avec chaque enseignant (et le prestataire de services associé, le cas échéant) travaillant avec l'élève EL.							
L'école examine périodiquement les objectifs individualisés de développement de la langue anglaise au cours de l'année scolaire et les modifie au besoin.							
6. Personnel qualifié							
L'école dispose d'un nombre suffisant de personnel EL qualifié pour mettre en œuvre le programme d'aide linguistique.							
L'école dispose d'un personnel de l'éducation générale qualifié pour enseigner aux EL.							
Les besoins en maîtrise de l'anglais des EL sont pris en compte à la fois par les enseignants de l'éducation générale et des EL.							
Les paraprofessionnels sont suffisamment formés pour prendre en charge les EL.							

Zones	Oui (3)	En cours (2)	Non (1)	Actions requises	Preuve à l'appui de la cote	Calendrier	Personnel en charge
Les paraprofessionnels travaillent sous la supervision directe d'un enseignant qualifié.							
7. Formation du personnel							
Tous les enseignants sont formés à l'acquisition d'une langue seconde et maîtrisent ce sujet.							
Tous les enseignants ont accès à un développement professionnel de grande qualité, en vue d'améliorer la maîtrise de l'anglais et les résultats scolaires.							
Tous les enseignants sont formés à l'utilisation et à l'intégration des normes de maîtrise de l'anglais de WIDA et des normes académiques du DC.							
8. Accès au programme de base							
Les enseignants de l'éducation générale utilisent des stratégies efficaces (p. ex., étayage, renforcement d'un langage académique, utilisation de matériels concrets, utilisation d'organiseurs graphiques) pour enseigner aux EL.							
Les enseignants de l'éducation générale et les enseignants des EL ont l'occasion de dispenser un enseignement en collaboration dans certains cours.							
Les calendriers des EL sont planifiés pour s'assurer qu'ils ont accès au programme de base.							
9. Matériels appropriés							
Le personnel des EL a accès aux matériels de développement de l'anglais destinés aux élèves.							
Les enseignants de l'éducation générale et des EL ont accès à des matériels/manuels de zones de contenu adaptés aux niveaux de maîtrise de l'anglais et d'éducation de leurs EL.							
Les enseignants ont accès à des éléments visuels et à des supports de manipulation pour rendre le contenu compréhensible.							
Les EL ont accès aux ordinateurs et à Internet dans des proportions équivalentes à celles des non-EL.							
10. Espace physique approprié							
Le personnel des EL dispose d'un espace de travail et d'équipements appropriés (p. ex. bureau, chaise, armoires, ordinateur, accès à Internet).							
Un espace de retrait approprié pour le travail avec les EL est fourni (p. ex., un espace calme, des tables, des chaises, du matériel pour travailler avec les élèves).							

Zones	Oui (3)	En cours (2)	Non (1)	Actions requises	Preuve à l'appui de la cote	Calendrier	Personnel en charge
11. Évaluation des EL actuels							
L'école évalue et suit, chaque année, les progrès des EL en matière d'acquisition de l'anglais, en suivant le cadre fourni par l'OSSE grâce à l'utilisation de WIDA ACCESS for ELs.							
L'école évalue et suivi les progrès des EL dans les zone de contenu de base, notamment les mathématiques, l'art de la langue anglaise et les sciences.							
L'école évalue annuellement le niveau de maîtrise de l'anglais des élèves qui ne participent pas au programme d'aide linguistique, jusqu'à ce qu'ils répondent aux critères de sortie.							
L'école offre aux EL l'occasion de passer, en espagnol, l'examen du Partenariat pour l'évaluation de l'état de préparation au collège et aux carrières (PARCC) et/ ou de recevoir des instructions relatives à l'administration de tests dans les langues proposées par le test.							
L'école exclut les EL récemment arrivés d'une administration de tests d'art de la langue anglaise du PARCC, lors de leur première année dans les écoles américaines.							
Les arrangements de tests pour les EL sont pris en compte pour tous les tests standardisés requis par l'OSSE et autorisés par des tests spécifiques.							
12. Sortir les EL des programmes de langues							
L'école utilise les critères de l'OSSE pour sortir du programme d'aide linguistique. Le critère de sortie actuel de l'OSSE est au moins une note composite globale de 5.0 lors de l'évaluation ACCESS for ELs 2.0.							
L'école a identifié des procédures et a formé du personnel pour suivre les élèves sortis.							
Le rendement scolaire de l'élève est suivi pendant au moins quatre ans après sa sortie du programme.							
Les élèves sont soumis à un nouveau test de maîtrise de l'anglais, s'ils ne progressent pas d'un point de vue académique dans le cadre de l'éducation générale, afin d'évaluer le besoin éventuel de services supplémentaires en anglais.							

Zones	Oui (3)	En cours (2)	Non (1)	Actions requises	Preuve à l'appui de la cote	Calendrier	Personnel en charge
13. Programmes Doués et Talentueux pour les EL							
Les LEA et/ou les écoles utilisent des critères d'évaluation et de tests pour les programmes Doués et Talentueux (DT) qui n'examinent pas les EL en raison de leur niveau de maîtrise de l'anglais. Par exemple, si leur maîtrise de l'anglais ne leur permet pas de démontrer leurs capacités DT, des efforts sont déployés pour évaluer l'élève dans sa langue maternelle.							
Des efforts importants sont déployés pour assurer la pertinence culturelle et linguistique de l'évaluation et du programme DT.							
Les EL, par rapport aux non-EL, sont représentés de manière équitable dans les programmes DT/PA.							
14. EL handicapés							
L'école dispose de procédures écrites sur la manière d'identifier les EL ayant des handicaps éventuels.							
L'école procède à des évaluations judicieuses pour identifier les handicaps potentiels, en tenant compte des facteurs liés à l'acquisition d'une langue seconde.							
Les évaluations sont effectuées par du personnel qualifié.							
Les évaluations sont fournies et administrées dans la langue maternelle de l'enfant ou selon un autre mode de communication et sous la forme la plus susceptible de fournir des informations précises sur ce que l'enfant sait et peut faire sur le plan académique, développemental et fonctionnel, à moins que cela ne soit clairement impossible à fournir ou à administrer. ³							
Les parents sont informés de l'identification, de l'évaluation et de l'admissibilité aux services de l'éducation spécialisée dans une langue qu'ils peuvent comprendre.							
Les spécialistes en acquisition d'une langue seconde et/ou les spécialistes bilingues en éducation spécialisée sont invités à participer aux réunions du PEI.							
Les parents sont invités à participer aux réunions du PEI.							
Un interprète est proposé aux parents pour les réunions du PEI et d'autres réunions connexes, afin de s'assurer qu'ils comprennent toutes les procédures.							

Zones	Oui (3)	En cours (2)	Non (1)	Actions requises	Preuve à l'appui de la cote	Calendrier	Personnel en charge
L'école fournit des services qui répondent à la fois aux besoins d'acquisition de la langue anglaise et aux besoins spéciaux identifiés dans le PEI.							
L'école recueille et conserve des données relatives au nombre d'EL handicapés et aux progrès individualisés en termes d'acquisition de l'anglais et de réussite scolaire.							
15. Communication et relations avec les parents d'élèves EL							
L'école fournit, autant que possible, des informations sur les programmes, les services et/ou les activités dans une langue que les parents comprennent.							
L'école dispose de procédures et de systèmes pour proposer des interprètes aux parents si nécessaire et/ou sur demande.							
L'école mène des activités de sensibilisation pour obtenir la participation des parents d'EL aux activités et aux réunions régulières de l'école.							
L'école offre aux parents des possibilités de formation en vue d'accroître leur participation à l'éducation de leurs enfants.							
L'école conserve des archives de toutes les activités de participation des parents.							
16. Opportunité équitable d'apprendre							
Les EL reçoivent le soutien et les conseils dont ils ont besoin pour satisfaire, avec succès, aux exigences de leur niveau scolaire et d'obtention de leur diplôme d'études secondaires.							
Les EL ne font pas l'objet d'un suivi ou placés dans des cours et/ou des programmes ayant de faibles attentes en matière de réussite.							
17. Ressources équitables nécessaires pour atteindre le haut niveau attendu de tous les élèves							
L'école/le LEA s'efforce d'attirer, de retenir et de maintenir en poste des enseignants de qualité, afin de fournir des services de haute qualité aux EL.							
Les EL sont formés dans des installations équitables, en ce qui concerne la maintenance, les soins, le rajeunissement, l'entretien et les ressources.							
18. Traitement équitable dans un environnement d'acceptation, de valorisation, de respect, de soutien et de sécurité							
Les EL ne sont pas représentés en plus grande proportion pour les renvois et autres mesures disciplinaires.							
Les EL sont intégrés de manière significative, tout au long de la journée d'école, avec les élèves non EL.							

Zones	Oui (3)	En cours (2)	Non (1)	Actions requises	Preuve à l'appui de la cote	Calendrier	Personnel en charge
19. Accès équitable aux programmes et activités des écoles et inclusion dans ces derniers							
Les EL (et leurs parents) ont des chances égales de participer aux activités parascolaires et aux réunions de l'école.							
Les EL ont des taux de participation élevés comparables à la préparation au collège et/ou au post-secondaire.							
20. Évaluation du programme							
L'école/le LEA recueille, analyse et utilise les données pour évaluer les progrès des EL et pour améliorer les résultats à la fois en matière d'acquisition de l'anglais et de réussite scolaire, afin d'évaluer l'efficacité du programme.							
L'école/le LEA utilise les données pour réviser et améliorer le programme d'aide linguistique.							
L'école/le LEA utilise les données pour suivre les progrès individuels des élèves et élaborer des plans en vue d'augmenter les résultats positifs.							
L'école/le LEA recueille, analyse et utilise les données pour communiquer les résultats à l'OSSE concernant les fonds reçus et les dépenses engagées.							
21. Responsabilisation							
Les EL obtiennent des résultats scolaires comparables élevés.							
Les EL font des progrès suffisants pour atteindre la maîtrise de la langue, réalisant chaque année leurs objectifs de croissance.							
Les EL sont sur la bonne voie pour obtenir leur diplôme (lycée seulement).							
Toutes les parties prenantes se considèrent responsables et tenues de rendre compte de la réussite de tous les élèves, y compris les EL.							

Total des points et résumé des conclusions

(Remarque : Ce tableau peut être utilisé pour ancrer les discussions avec les équipes de direction et d'EL sur les forces et les faiblesses dans chaque zone).

Zones	Total de points	Résumé des constatations (forces vs faiblesses)
1. Procédures/Protocoles d'inscription	___/15	
2. Processus d'identification	___/12	
3. Évaluation linguistique initiale	___/12	
4. Placement	___/21	
5. Programme d'aide linguistique	___/21	
6. Personnel qualifié	___/15	
7. Formation du personnel	___/9	
8. Accès au programme de base	___/9	
9. Matériels appropriés	___/12	
10. Espace physique approprié	___/6	
11. Évaluation des EL actuels	___/18	
12. Sortir les EL du programme de langues	___/12	
13. Programmes Doués et Talentueux pour les EL	___/9	

Zones	Total de points	Résumé des constatations (forces vs faiblesses)
14. EL handicapés	___/30	
15. Communication et relations avec les parents d'élèves EL	___/15	
16. Opportunité équitable d'apprendre	___/6	
17. Ressources équitables nécessaires pour atteindre le haut niveau attendu de tous les élèves	___/6	
18. Traitement équitable dans un environnement d'acceptation, de valorisation, de respect, de soutien et de sécurité	___/6	
19. Accès équitable aux programmes et activités des écoles et inclusion dans ces derniers	___/6	
20. Évaluation du programme	___/12	
21. Responsabilisation	___/9 ___/12 (lycée)	

Sources : Fourniture de services d'éducation aux apprenants d'anglais, OSSE ; Modèle d'État révisé du District de Columbia pour le plan d'État consolidé, OSSE ; Boîte à outils des apprenants d'anglais pour les Organismes étatiques et locaux responsables de l'enseignement, le ministère de l'Éducation des États-Unis ; Liste de contrôle pour l'identification, l'inscription et le placement des apprenants d'anglais, Mid-Atlantic Equity Consortium, Inc.; Bonnes écoles et salles de classe pour les enfants qui apprennent l'anglais « Un guide », Association de recherche pour le développement interculturel, 2002 ; Scott, B. (2006). *Six objectifs en matière d'équité d'éducation et de réforme scolaire - L'échelle de classement en matière d'équité* (San Antonio, Texas : Association de recherche pour le développement interculturel). www2.ed.gov/programs/slcp/2011progdirmtg/equityscale.pdf ; Titre III, Partie A : Rapport d'autoévaluation (Self-Assessment Report/SAR) de la Loi sur l'acquisition de la langue anglaise, l'amélioration de la langue et la réussite scolaire, OSSE ; ministère de l'Éducation des États-Unis, ministère de la Justice des États-Unis, « Lettre Cher collègue », 7 janvier 2015.

(Notes de bas de page)

1 Pour plus d'informations sur la formation de contrôle, consultez les sites Web suivants K W-APT : <http://bit.ly/2LpSVVV>; MODEL : <http://bit.ly/2Ln6KYC>; Pre-IPT Oral : <http://bit.ly/2L5kKqI>; WIDA Screener : <http://bit.ly/2mtegTO>

2 Les éléments obligatoires de la lettre de notification aux parents comprennent :

- a. Les raisons de l'identification de leur enfant en tant qu'EL et de son placement dans un programme éducatif d'enseignement linguistique ;
- b. Le niveau de maîtrise de l'anglais de l'enfant et comment il est évalué, ainsi que l'état de ses résultats scolaires ;
- c. La méthode d'enseignement utilisée dans le programme de l'enfant ;
- d. Comment de tels programmes aideront-ils leur enfant à apprendre l'anglais et à répondre aux normes académiques appropriées à leur âge pour le passage à une classe supérieure et l'obtention du diplôme ;
- e. Exigences spécifiques de sortie de ces programmes, taux de transition attendu et taux de diplomation attendu, si les fonds du Titre III sont utilisés pour des enfants dans des écoles secondaires ;
- f. Comment ces programmes s'alignent sur les objectifs linguistiques du PEI de l'enfant (dans le cas d'un enfant handicapé) ; et
- g. Les droits du ou des parents :
 - Retirer leur enfant de tels programmes à leur demande ;
 - Refuser de s'inscrire au programme ou de choisir un autre programme, le cas échéant, et
 - Être aidé à choisir parmi divers programmes et méthodes d'enseignement, si plusieurs programmes ou méthodes sont proposés.

3 Ministère de l'Éducation des États-Unis et Ministère des États-Unis « Lettre Cher collègue », 7 janvier. 2015, p. 26.
<http://bit.ly/2LmvOyE>

Annexe F.

Glossaire des termes

Arrangements - ajustements apportés aux conditions, au format ou à l'administration de tests ou d'enseignement, fournissant un accès équitable aux élèves qui sont des EL aux programmes d'enseignement et aux évaluations. Les arrangements offrent un accès équitable lors de l'enseignement et des évaluations, et ne réduisent pas les attentes en matière d'apprentissage ou de performance.

Évaluation - terme général incluant les contrôleurs et l'administration annuelle d'ACCESS for ELLs 2.0, faisant référence à une évaluation de la maîtrise de l'anglais d'un élève et déterminant si un élève peut entrer dans le programme EL ou en sortir.

Application Early Access to English Learner Data - une application permettant aux utilisateurs d'accéder aux données de niveau LEA, afin de créer des rapports prédéfinis pour une analyse rapide des données ; elle contient plusieurs éléments de données spécifiques aux EL.

Admissible - désigne un élève qui remplit initialement les critères requis, en fonction du sondage sur la langue parlée à la maison, pour entreprendre un contrôle de maîtrise de l'anglais. Sur la base des résultats du contrôle et des évaluations ultérieures dans les quatre domaines linguistiques, ce terme décrit un élève qui remplit les critères de placement dans un programme d'aide linguistique.

Maîtrise de l'anglais (English Language Proficiency/ELP) - une démonstration des compétences en matière d'écoute, d'expression orale, de lecture et d'écriture illustrant les compétences linguistiques en anglais au même niveau que celles de leurs camarades anglophones.

Sortie - cessation des services via le programme d'aide linguistique. À la sortie, un ancien EL entre dans une période de suivi de quatre ans.

Sondage sur la langue parlée à la maison (Home Language Survey/HLS) - questionnaire permettant de déterminer si un élève est ou non exposé à une langue autre que l'anglais à la maison. Le HLS ne doit pas être utilisé pour identifier des élèves en tant qu'EL, mais plutôt pour identifier des élèves qui sont admissibles pour le contrôle de la maîtrise de l'anglais. Les LEA sont tenus d'administrer le HLS de l'OSSE ensemble avec la page de couverture « Pour les familles ».

Identification - un processus permettant de déterminer si un élève est ou non finalement admissible à un placement dans un programme d'aide linguistique.

Accès aux langues - la Loi de 2004 sur l'accès linguistique et ses modifications, qui prévoient que les résidents du DC qui maîtrisent peu ou pas l'anglais reçoivent un soutien linguistique lorsqu'ils traitent avec des programmes, départements et services du gouvernement du District. Le soutien linguistique comprend l'interprétation orale et les traductions écrites.

Programme d'aide linguistique - fait référence à l'un des nombreux modèles d'enseignement permettant aux EL de réaliser des progrès académiques pendant qu'ils acquièrent la langue anglaise.

Niveau - une indication de la capacité d'un EL à comprendre et à utiliser l'anglais académique, comme indiqué dans les normes de WIDA. Fait également référence à une note lors de l'évaluation ACCESS for ELLs 2.0 de WIDA. Les niveaux vont de 1 (Entrer) à 6 (Atteindre).

Maîtrise limitée de l'anglais (Limited English Proficient/LEP) - un membre de la famille d'un EL qui peut avoir une capacité limitée de communiquer en anglais et qui a besoin d'une aide linguistique pour communiquer avec l'école ou le LEA.

Organisme local responsable de l'enseignement (Local Education Agency/LEA) - terme utilisé pour désigner un district scolaire. Dans le cas de certaines écoles publiques à charte du DC, une seule école est son propre LEA.

EL à long terme - un élève qui reste dans le programme EL au-delà des 5 à 7 ans prévus, pour démontrer sa maîtrise de l'anglais.

Suivi - des mesures permettant de garantir qu'un élève récemment reclassé respecte les exigences académiques du programme scolaire, sans le soutien d'un programme d'aide linguistique.

Débutant/Récemment arrivé - Le ministère de l'Éducation États-Unis définit un apprenant d'anglais (EL) « récemment arrivé » comme un élève inscrit dans une école aux États-Unis depuis moins de 12 mois.

OSSE - le Bureau du Surintendant d'État à l'Éducation du District. L'OSSE est l'Organisme d'État responsable de l'éducation qui supervise les activités et les fonctions des DCPS et des écoles publiques à charte du DC.

Placement - l'acte de placer un élève dans le programme EL, en se basant sur son contrôleur de maîtrise de l'anglais et ses résultats d'évaluation.

Maîtrise - fait référence aux compétences linguistiques en anglais chez un EL qui sont au même niveau que celles de ses camarades anglophones.

Reclassement - le fait de modifier la désignation d'un élève d'EL à EL suivi (ELm).

Contrôleur - un outil d'évaluation utilisé pour déterminer si un élève, dont la famille a indiqué qu'une langue autre que l'anglais est parlée à la maison dans le Sondage sur la langue parlée à la maison de l'OSSE, est admissible pour les services du programme EL.

SLED - système de données d'éducation longitudinales à l'échelle de l'État du DC. Parmi les autres données contenues dans SLED, les LEA peuvent consulter l'historique des notes ACCESS for ELLs, ACCESS for ELLs. 2.0 ou Alternate ACCESS for ELLs d'un élève.

Inscription d'étape 5 - une désignation qui s'applique lorsqu'un élève commence à fréquenter une école (à sa place).

Organisme d'État responsable de l'éducation (State Education Agency/SEA) - le ministère gouvernemental de l'éducation d'un État. Le SEA du DC est l'OSSE.

Élève avec une éducation formelle interrompue (L)imitée (Student with (L)imited Interrupted Formal Education/ S(L)IFE) - comprenant un faible pourcentage de débutants, ces élèves du primaire et du secondaire arrivent avec des lacunes dans leurs connaissances en alphabétisation académique et en langue maternelle, ainsi que dans leurs besoins socio-affectifs uniques.

WIDA - une institution de recherche axée sur le développement du langage académique pour des élèves de cultures et de langues diverses. Son travail comprend l'élaboration de normes, d'interventions et d'évaluations. Le DC est membre du consortium de WIDA, qui promeut l'équité en matière d'éducation pour les EL.

Annexe G.

Avec qui dois-je communiquer à l'OSSE si j'ai besoin de plus d'informations sur la programmation des apprenants d'anglais ?

Évaluations et arrangements des EL

Michael Craig

Spécialiste des évaluations, Populations spéciales Division des données,
de l'évaluation et de la recherche

Michael.Craig@dc.gov

Données

Chandi Wagner

Analyste de recherche en éducation, Bureau de la recherche,
de l'analyse et des rapports Division des données, de l'évaluation et de la recherche

Chandi.Wagner@dc.gov

Développement professionnel et aide sur place au programme EL

Anika Harris

Spécialiste en développement professionnel, Acquisition de la langue anglaise (Maternelle à 12e année)
Division de l'enseignement et de l'apprentissage

Anika.Harris@dc.gov

Programme pour les apprenants d'anglais et soutien aux politiques

Dr. Jennifer Norton Gestionnaire de programme
pour les soutiens d'apprenants d'anglais

Division de l'enseignement et de l'apprentissage

Jennifer.Norton@dc.gov

Pour plus d'informations sur tous les autres services du programme, visitez le site Web osse.dc.gov.2



District de Columbia
Bureau du Surintendant d'État à l'Éducation
1050 First St NE, Washington, DC 20002

osse.dc.gov

 facebook.com/ossedc

 [@OSSEDC](https://twitter.com/OSSEDC)

 (202) 727-6436

 GOVERNMENT OF THE
DISTRICT OF COLUMBIA
MURIEL BOWSER, MAYOR